

**MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA
FORMATION PROFESSIONNELLE**

**REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple – Un But – Une Foi**

.....
**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

.....
**MINISTERE DE L'EDUCATION, DE
L'ALPHABETISATION ET DES
LANGUES NATIONALES**

.....
SECRETARIATS GENERAUX

Programme d'Investissement pour le Secteur de l'Education

Descriptif de la Troisième Phase (2010_2012)

Version définitive

Table des matières

TABLE DES MATIERES	2
LISTE DES SIGLES.....	4
RESUME EXECUTIF	7
INTRODUCTION	13
COMPOSANTE I : EDUCATION DE BASE	14
SOUS-COMPOSANTE 1 : PETITE ENFANCE (PE) ET EDUCATION PRESOLAIRE.....	15
SOUS COMPOSANTE 2 : ENFANTS A BESOINS EDUCATIFS SPECIAUX ET DES ENFANTS VULNERABLES ...	17
SOUS COMPOSANTE 3 : SCOLARISATION DES FILLES	19
SOUS-COMPOSANTE 4 : ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL.....	21
4.1 Curriculum de l'enseignement fondamental.....	22
4.2 Evaluation des apprentissages,	24
4.3 Manuels scolaires, livres de bibliothèques et matériels didactiques	25
4.4 Promotion de l'éducation scientifique et technologique dans le niveau 4 de l'Enseignement Fondamental.....	29
4.5 : Accès et Achèvement.....	30
4.6 Education Physique et Sportive(EPS) et santé à l'école.....	35
SOUS-COMPOSANTE 5 : ENSEIGNEMENT NORMAL.....	38
5.1 : Formation initiale.....	38
5.2 : Formation continue.....	40
SOUS-COMPOSANTE 6 : EDUCATION NON FORMELLE.....	41
COMPOSANTE II : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GENERAL (ESG).....	41
COMPOSANTE III : ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL (ETP)	41
COMPOSANTE IV : FORMATION PROFESSIONNELLE.....	41

COMPOSANTE V : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR.....	41
COMPOSANTE VI : RECHERCHE SCIENTIFIQUE	41
COMPOSANTE VII : GESTION/DECONCENTRATION/ DECENTRALISATION/PLANIFICATION PARTICIPATIVE DE L'EDUCATION.....	41
HYPOTHESES CRITIQUES ET MESURES D'ATTENUATION	41
REFERENCES DOCUMENTAIRES.....	41
ANNEXES.....	64

Liste des sigles

AE : Académie d'Enseignement

AME : Associations de Mères d'élèves

ANICT : Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales

APC : Approche Par Compétence

CADDE : Cellule d'Appui à la Décentralisation-Déconcentration de l'Education

CAF : Centre d'Alphabétisation Fonctionnelle

CAFé : Centre d'Apprentissage Féminin

CBMT : Cadre Budgétaire à Moyen Terme

CCC : Communication pour un Changement de Comportement

CCOCSAD : Comité de Cercle d'Orientation, de Coordination et de Suivi des Actions de Développement

CDE : Convention relative aux Droits de l'Enfant

CDI : Centre de Documentation et d'Information

CDMT : Cadre de Dépenses à Moyen Terme

CED : Centre d'Education pour le Développement

CEI : Centre d'Education pour l'Intégration

CGS : Comité de Gestion Scolaire

CLOCSAD : Comité Local d'Orientation, de Coordination et de Suivi des Actions de Développement

CNE : Centre National de l'Education

CNR-ENF : Centre National des Ressources de l'Education Non Formelle

CPS : Cellule de Planification et de Statistique

CROCSAD : Comité Régional d'Orientation, de Coordination et de Suivi des Actions de Développement

CSCR : Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté

CT : Collectivité Territoriale

CVF : Centre virtuel de formation

DAF : Direction Administrative et Financière

DPE : Développement de la Petite Enfance

DNEB : Direction Nationale de l'Education de Base

DNETP : Direction Nationale de l'Enseignement Technique et Professionnel

DPE : Développement de la Petite Enfance

EBES : Enfants à Besoins Educatifs Spéciaux

EFEP : Ecole de Formation des Educateurs Préscolaires

EGRA : Early Grade Reading Assesment (Evaluation des compétences fondamentales en lecture –écriture)

ENF : Education Non Formelle

EPS : Education Physique et Sportive

EPT : Education Pour Tous

ES : Enseignement Supérieur

ESG : Enseignement Secondaire Général

ESRS : Enseignement Supérieur et la Recherche Scientifique

ETP : Enseignement Technique et Professionnel

FICE : Formation Initiale et Continue des Enseignants

FTP : Formation Technique et Professionnelle

IES : Inspection de l'Enseignement Secondaire

IFM : Institut de Formation des Maîtres

IFP : Institut de Formation Professionnelle

ILAB : Institut des langues Abdoulaye Barry

LC : Langues et Communication

LMD : Licence-Master-Doctorat

MEALN : Ministère de l'Education, de l'Alphabétisation et des Langues Nationales

MEFP : Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

MESRS : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

MGF : Mutilations Génitales Féminines

OMD : Objectifs de Développement du Millénaire

ONG : Organisation Non Gouvernementale

PDS : Programme de Développement Economique et Social

PISE : Programme d'Investissement du Secteur de l'Education

PRODEC : Programme Décennal de Développement de l'Education

PRODEFPE : Programme Décennal de Développement de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

PST : Potentiel Scientifique et Technologique

PTF : Partenaires Techniques et Financiers

RESEN : Rapport d'Etat du Système Educatif National

RST : Recherche Scientifique et Technologique

SARPE : Stratégie Alternative de Recrutement du Personnel Enseignant

SCOFI : Scolarisation des Filles

SMT : Sciences, Mathématiques et Technologie

TBS : Taux Brut de Scolarisation

VAE : Validation des Acquis de l'Expérience

Résumé Exécutif

- 1) Dans le cadre de la troisième phase du Programme d'Investissement du Secteur de l'Education (PISE III) couvrant la période 2010_2012, le Gouvernement du Mali s'est engagé à poursuivre la mise en œuvre de sa politique de développement du système éducatif conformément au Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR), au Programme de Développement Economique et Social (PDES), au Programme Décennal de Développement de l'Education (PRODEC) en vue de l'atteinte de l'Education Pour Tous (EPT) et des Objectifs de Développement du Millénaire (OMD).
- 2) L'objectif global du PISE III est d'améliorer la qualité et l'efficacité du système éducatif au Mali en prenant en compte les expériences du passé (PISE I et II), les recommandations du forum national sur l'éducation tenu en 2008, les recommandations des diverses études réalisées courant 2009, entrant dans la préparation du PISE III, le Rapport d'Etat du Système Educatif National (RESEN) 2009. Certaines cibles ont été revues et ajustées en fonction des résultats atteints en 2008 et 2009.
- 3) Au cours de la troisième phase du PISE, le Gouvernement s'engage à :
 - réaffirmer la priorité accordée à l'Education de Base, particulièrement à l'Enseignement Fondamental, en mettant un focus particulier sur la Scolarisation des Filles (SCOFI) et la formation des femmes, l'alimentation scolaire (cantines), la Formation Initiale et Continue des Enseignants (FICE), le Développement de la Petite Enfance (DPE), l'éducation des Enfants à Besoins Educatifs Spéciaux (EBES) et l'Education Non Formelle (ENF) ;
 - diversifier l'offre de formation en fonction des besoins du marché du travail ;
 - améliorer la gestion des flux ;
 - promouvoir la Recherche Scientifique et Technologique (RST) en vue d'améliorer sa contribution au développement économique et social du pays ;
 - poursuivre les efforts pour la mise en œuvre de la politique de déconcentration/décentralisation et de planification de l'éducation en concertation avec l'ensemble des partenaires de l'école ; Partenaires au Développement (Partenaires Techniques et Financiers), Partenaires Sociaux (au premier rang desquels les syndicats d'enseignants, les Associations d'élèves et de Parents d'Elèves -APE-), Comités de Gestion Scolaires (CGS), Communautés, Familles, Organisations Non Gouvernementales ;
 - allouer aux secteurs de l'éducation et de la formation professionnelle des ressources accrues et soutenues.
- 4) Afin de réaliser le programme, le Gouvernement du Mali a mobilisé des ressources nationales accrues en faveur de l'éducation. Les dépenses publiques courantes d'éducation sont en forte augmentation depuis 1995 et représentent en 2008 28,7% des dépenses courantes de l'Etat hors service de la dette (RESEN 2009).

- 5) Lors du Forum National sur l'Education, le Président de la République, Chef de l'Etat, a promis de tenir sa promesse électorale consignée dans le PDES 2007_2012, à savoir que le budget de l'éducation, qui était de 33% du budget d'Etat en 2009, atteindra 35% en 2012. Cet effort national, dans son entendement, devrait permettre la mise en place d'un système éducatif performant. Aussi, a-t-il invité les acteurs de la communauté éducative, participants du Forum National sur l'Education, de gagner le pari d'œuvrer ensemble pour sortir notre système éducatif des maux dont il souffre et « aller résolument vers l'école de nos besoins en lieu et place de l'école de nos habitudes», ceci passant notamment par le développement de filières porteuses au niveau de l'enseignement supérieur en adéquation avec l'offre de l'emploi.
- 6) Il s'agit entre autres, d'envisager la conception, l'élaboration, l'adoption et la mise en application d'un Pacte National pour l'Education, articulé autour du respect des valeurs de base de l'école : l'éthique, la déontologie, la discipline, le travail, le mérite, la réussite et la responsabilité; du comportement responsable de l'ensemble des acteurs, notamment des parents et de l'administration scolaire ; d'une gestion optimale des ressources (en particulier des enseignements de qualité), de la valorisation de la fonction enseignante et de la bonne articulation entre les différents niveaux d'enseignement.
- 7) Pour ce faire, la mise en œuvre de la troisième phase du Programme d'Investissement du Secteur de l'Education 2010_2012, se fonde sur :
- les besoins fondamentaux et les aspirations profondes du peuple malien réaffirmés lors du Forum national sur l'Education en novembre 2008 et la prise en compte des amendements formulés pendant l'atelier de partage de la première mouture du présent document avec la Société Civile, tenu le mercredi 03 mars 2010 ;
 - les engagements pris par le Gouvernement à travers :
 - I. la Constitution ;
 - II. les conventions et traités internationaux signés et/ou ratifiés, notamment la Convention relative aux Droits de l'Enfant (CDE), les Objectifs de Développement du Millénaire (ODM), la Déclaration de Dakar ;
 - III. la Loi d'Orientation sur l'Education ;
 - IV. le Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR) ;
 - V. le processus de décentralisation en cours dans le pays et les résultats de l'étude menée sur ce sujet ;
 - VI. la réforme institutionnelle du secteur de l'Education conformément aux recommandations du Forum national sur l'Education (novembre 2008) ;
 - S'appuyant sur :
 - I. les résultats des évaluations des deux précédents PISE ;
 - II. le Rapport d'Etat du Système Educatif National Malien (RESEN), effectué au cours de l'année 2009 ;

- III. les résultats des études relatives à la régulation des flux, la formation, le recrutement et la gestion des enseignants et l'état de mise en œuvre du curriculum ;
- IV. les prévisions du Cadre Budgétaire à Moyen Terme et du Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) du secteur de l'éducation ;

8) Le Gouvernement de la République du Mali poursuit sa politique de formation à travers la mise en œuvre des **options politiques** ci-dessous :

- ✓ la priorité absolue est accordée à **la qualité** de l'enseignement et à l'Education de Base, particulièrement à l'Enseignement Fondamental (cf. engagement 3, alinéa 1 ci-dessus)

L'amélioration de la qualité passe entre autres par : (a) la réduction du ratio Elèves-Maître, (b) l'amélioration de la Formation Initiale et Continue des Enseignants, (c) la mise à disposition et l'utilisation des manuels scolaires, (d) la mise en œuvre du curriculum dans toutes les écoles du pays, (e) l'amélioration de la santé et de l'hygiène scolaires.

- ✓ la deuxième priorité du programme est la **Formation Professionnelle** (Formation Professionnelle, Formation Technique et Professionnelle, Universités, Grandes Ecoles, etc.) afin de (a) réguler les flux, (b) diversifier les offres, les méthodes, les contextes de formation, (c) permettre une meilleure adéquation formation/emploi, tout en répondant aux attentes et à l'épanouissement du citoyen de demain.

Enfin, le Gouvernement de la République du Mali s'engage à :

- développer un Enseignement Secondaire Général (ESG) et un Enseignement Supérieur (ES) de qualité, notamment en réalisant une meilleure maîtrise des flux et en procédant à une réforme des filières/séries et des curricula ;
- rendre compétitive la Recherche Scientifique et Technologique (RST) et la mettre au service du développement.

9) Pour réaliser ces objectifs, le gouvernement s'applique à mettre en œuvre une gestion/décentralisation/planification transparente de l'éducation en concertation avec l'ensemble des partenaires de l'école. Le gouvernement se doit d'allouer au secteur de l'éducation des ressources accrues et soutenues lui permettant de réaliser ses objectifs de développement.

De ces options de politique éducative sont issues des **orientations fortes** :

- L'allocation au secteur de l'éducation d'ici à 2012, de près de 30% des dépenses courantes en éducation hors dette.
- La priorité accordée à l'Education de Base prenant en compte le Développement de la Petite Enfance (DPE) à travers la réalisation de structures publiques, le développement d'écoles fondamentales de proximité (école nomade, classe unique, etc.) en mettant un focus particulier sur la Scolarisation des Filles (SCOFI), la mise en

place du programme d'alimentation scolaire pour favoriser la scolarisation durable des enfants, la suppression de l'examen d'entrée en 7^{ème} année de l'enseignement fondamental pour réaliser le bloc unique de 9 ans tel que préconisé par le PRODEC, le recrutement prioritaire des élèves maîtres au niveau Bac pour assurer une meilleure qualité des apprentissages, la mise en place de mesures incitatives pour les enseignants des zones défavorisées, le renforcement de la recherche linguistique pédagogique orientée vers l'utilisation des langues nationales dans le système éducatif, et la mise en œuvre d'un programme vigoureux d'alphabétisation des jeunes non scolarisés, déscolarisés et adultes analphabètes (*environ 11 800 adultes par an*).

- La formulation et la mise en œuvre du Programme Décennal de Développement de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (PRODEFPE), pour un enseignement technique et professionnel ainsi qu'une formation Professionnelle performants et adaptés aux besoins de l'économie locale et nationale ;
- La diversification de l'enseignement supérieur par la création de nouvelles filières technologiques adaptées aux besoins socio-économiques du pays, la latitude est donnée aux facultés de tenir compte de leurs capacités d'accueil pour les inscriptions, la rationalisation et la moralisation des bourses s'opèreront via le plafonnement de l'enveloppe des bourses et la définition des quota et de critères d'octroi basés sur le mérite, la promotion du secteur privé de l'enseignement supérieur est assurée de façon à ce que ce secteur constitue une alternative crédible à la prise en charge des étudiants dans l'Enseignement Supérieur et la Recherche Scientifique (ESRS). Au niveau de la recherche, l'établissement d'un fonds spécial alimenté par des ressources propres des structures, de l'Etat, du secteur privé et des PTF permettra le développement de la recherche.
- La finalisation en 2012 du processus de transfert progressif des ressources financières aux collectivités, marquant ainsi la mise en œuvre de la décentralisation dans le secteur de l'éducation

10) Le PISE III sera **exécuté par le Gouvernement du Mali** à travers les trois Ministères suivants : le Ministère de l'Education, de l'Alphabétisation et des Langues Nationales (MEALN), le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS) et le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (MEFP).

11) La coordination du PISE est assurée par le Ministère de l'Education, de l'Alphabétisation et des Langues Nationales.

12) Les sept (7) grandes composantes intégrées dans cette troisième phase du programme sont déclinées en un certain nombre d'objectifs à savoir :

- Porter le pourcentage du **pré scolaire** de 3,9% en 2009 à **7% en 2012** ;
- Créer une **dynamique d'accélération** de la scolarisation des filles pour réduire l'écart entre les taux bruts de scolarisation de 18,3 points de pourcentage en 2009 à **15 points de pourcentage en 2012** ;
- Mettre à la disposition du système éducatif malien, en moyenne **2 175 maîtres généralistes** et **1 291 maîtres spécialistes sortant des IFM** ;

- Assurer annuellement la Formation Continue de 2 000 maîtres des écoles communautaires, de 100 enseignants d'écoles mobiles, de 1 000 enseignants issus de la SARPE, et la mise à niveau des sortants des IFM ;
- **Développer des épreuves standardisées** en français, en mathématiques, en sciences et en langues nationales ;
- **Assurer un approvisionnement continu et durable** en manuels scolaires de base, en matériels de lecture et autres matériels didactiques **pour tous les élèves de l'enseignement normal**, l'enseignement fondamental (écoles publiques, communautaires, et medersas), l'éducation non formelle, l'enseignement **secondaire** (général et technique) ainsi que les établissements **préscolaires** à travers tous les pays ;
- **Augmenter l'envie et la capacité de lire** des élèves leur permettant **d'accéder aux connaissances scientifiques** ;
- **Promouvoir une éducation scientifique et technologique dans le niveau 4 de l'enseignement Fondamental** ;
- Promouvoir l'Education Physique et Sportive à l'école ;
- Renforcer les **compétences de vie en santé** pour un changement de comportement chez les apprenants de l'éducation préscolaire et de l'éducation spéciale, de l'enseignement fondamental, de l'éducation non formelle (CED), de l'enseignement secondaire général et de l'enseignement technique et professionnel ;
- **Diversifier l'offre de formation** au niveau de l'Enseignement Technique et Professionnel, de l'Enseignement Supérieur (grandes écoles, facultés et instituts) et de la Recherche afin de mieux répondre aux attentes du marché de l'emploi et de l'épanouissement de chacun ;
- Réduire les disparités régionales et inter régionales (genre et milieu d'habitation) ;
- Alphabétiser et former les **enfants non scolarisés, déscolarisés et les adultes analphabètes** ;
- Mettre en place une gestion /un pilotage plus axé sur les résultats afin d'accroître l'efficacité et l'efficience du système ;
- **Améliorer l'employabilité** des sortants de l'ETP par une offre de Formation Technique et Professionnelle (FTP) de qualité axée sur les besoins de l'économie ;
- **Développer la coopération entre la recherche et les autres secteurs de production** ;
- **Promouvoir les langues nationales** en vue de leur intégration dans le système éducatif dans le cadre de la réalisation d'un **réel bilinguisme** de complémentarité ;
- **Renforcer la qualité de l'éducation** en s'appuyant sur les **acquis de la langue maternelle** ;
- Développer un **environnement lettré en langues nationales** en vue de rendre les apprentissages plus faciles et plus efficaces ;
- Procéder au **transfert effectif des ressources financières de l'Etat aux Collectivités Territoriales (CT) à partir de janvier 2010** ainsi qu'au recrutement des enseignants contractuels dans la fonction publique des Collectivités Territoriales ;

- Redéfinir et renforcer le mécanisme de pilotage et de coordination du secteur de l'éducation ;
- Amener les services centraux à assurer leurs missions de conception, de coordination, de contrôle et de suivi des politiques dans une gestion décentralisée de l'éducation ;
- Procéder à une délégation conséquente de pouvoir aux structures déconcentrées de l'éducation ;
- **Accompagner le transfert des ressources** aux Collectivités Territoriales en mobilisant les services techniques déconcentrés, et en dotant les Collectivités Territoriales de ressources pour le renforcement des capacités de gestion et l'appui conseil ;
- **Amener les Collectivités Territoriales à assumer leurs responsabilités** et à mieux exercer toutes les compétences qui leurs sont transférées en matière d'éducation ;
- Améliorer la gestion de l'école en **rendant les CGS fonctionnels dans leur rôle de gestionnaire** délégué de l'école auprès des CT ;
- **Assurer**, dans le cadre de la mise en cohérence des outils de programmation à moyen terme (CDMT, budget programme, plans d'action), **une programmation prenant en compte, les impératifs temporels de la rentrée scolaire et de la préparation des budgets des services techniques centraux, déconcentrés et décentralisés basée sur l'exploitation d'un système d'information statistique unique** (mise en place assortie d'un système intégré de gestion avec un schéma directeur d'informatisation) **et des résultats d'études qualitatives** ;
- Instaurer un **dialogue permanent entre l'école** et ses partenaires ;
- Stimuler l'engagement des groupes les plus concernés ;
- Amener le personnel des Ministères en charge de l'Education et de la Formation Professionnelle à s'impliquer activement dans la réalisation des objectifs du Forum.

Introduction

Depuis 1996, le Mali s'est engagé dans la refondation de son système éducatif. Avec l'appui de ses Partenaires Techniques et Financiers (PTF), le gouvernement a élaboré et validé un Programme de Développement Décennal de l'Education (PRODEC) adopté le 13 mai 1998.

Le Programme d'Investissement dans le Secteur de l'Education (PISE) constitue le plan d'opérationnalisation du PRODEC. Il comprend trois (03) phases : une première phase de quatre (04) ans allant initialement de 2001 à 2004, prorogée d'un an en incluant 2005 et caractérisée par l'émergence d'une nouvelle culture organisationnelle et la mise en route de la décentralisation de l'éducation ; une deuxième phase de trois (03) ans allant initialement de 2006 à 2008, prorogée d'un an en incluant 2009 et qui a permis le renforcement des acquis de la 1^{ère} phase ; enfin une troisième phase initialement prévue pour trois (03) ans de 2008 à 2010 et dont la mise en œuvre qui se fera finalement de 2010_2012 verra l'accélération de la mise en œuvre de la décentralisation

Le présent document comprend **sept composantes**.

Composante 1 : **Education de Base,**

Composante 2 : **Enseignement Secondaire Général,**

Composante 3 : **Enseignement Technique et Professionnelle,**

Composante 4 : **Formation Professionnelle,**

Composante 5 : **Enseignement Supérieur,**

Composante 6 : **Recherche Scientifique,**

Composante 7 : **Gestion / Décentralisation/ Déconcentration /Planification participatives de l'éducation,**

Chacune de ses composantes est présentée selon le canevas suivant :

Un constat, qui fait l'état des lieux de la composante et de ses sous-composantes.

Un objectif, qui décrit la situation souhaitée à l'horizon 2015.

La justification, qui donne le rationnel des choix opérés en fonction des GRANDES ORIENTATIONS du PRODEC.

Les résultats attendus d'ici 2012.

Les indicateurs des résultats.

Les stratégies développées à mettre en œuvre.

Les activités pertinentes à mettre en œuvre, tenant compte des aspects liés à l'accès, à la qualité et à la gestion.

Composante I : Education de Base

Un choix politique,

L'Education de Base, constitue la première **priorité du PISE III**, en vue d'atteindre la scolarisation universelle dès 2012. Son objectif ultime est de contribuer à la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement tout en **réduisant les différentes disparités (disparités inter et intra régionales, disparités liées au genre, disparités liées au milieu de résidence)**. Les analyses du RESEN 2009, ont montré la nécessité de mener une politique différenciée selon les régions en tenant compte des problèmes spécifiques à chacune.

L'éducation de base comprend la petite enfance et l'éducation préscolaire, l'éducation spéciale (Enfants à Besoins Educatifs Spéciaux), l'enseignement fondamental, l'enseignement normal, et l'éducation non formelle.

Ces éléments constitutifs en sont ses sous composantes.

Les principaux résultats sont les suivants :

Le **taux de préscolarisation** doit passer de 3,9% en 2009 à 7% en 2015.

Le **taux brut de scolarisation** doit passer de 76% en 2009 au premier cycle (*73% pour les filles*) à 98% en 2015. Au second cycle, il passera de 46 en 2009 (*39% pour les filles*) à 52% en 2012.

Le **taux brut d'admission** doit passer de 71,9% en 2009 au premier cycle (*70,7% pour les filles*) à 86% en 2012. Au second cycle, il passera de 44,3% en 2009 (*39% pour les filles*) à 51,4% en 2012.

Le **taux brut d'achèvement** doit passer de 51,5% en 2009 au premier cycle (*47,2% pour les filles*) à 64,7% en 2012 100% en 2017. Au second cycle, il passera de 44,3% en 2009 (*24,3% pour les filles*) à 51,4% en 2012.

Le **nombre de nouveaux auditeurs CAF** passe de 69 443 en moyenne par an en 2009 à 206 375 en 2012.

Le **nombre d'apprenants CED** passe de 28 237 en 2009 à 57 898 en 2012.

Sous-composante 1 : Petite Enfance (PE) et Education préscolaire.

Le constat,

Le Développement de la Petite Enfance (DPE) et des autres établissements d'éducation préscolaire est confronté à des difficultés qui empêchent son essor. Au nombre de ces difficultés, on peut citer : l'absence de politique DPE (document élaboré mais non encore adopté par le Gouvernement), l'insuffisance de structures éducatives et leur inégale répartition à travers le pays, la non-disponibilité de données statistiques fiables et désagrégées, la faiblesse de la collaboration inter et multisectorielle, l'insuffisance de financement, l'insuffisance et la faible qualification des ressources humaines. Le taux de préscolarisation qui est passé de 2,1% en 2005 à 3,9% en 2009 **est non seulement en deçà de la prévision** de 10% du PRODEC pour la même période mais le sous-secteur reste essentiellement dominé par le secteur privé. En 2009, 65% des effectifs se trouvaient dans le privé contre 35% dans le public, le communal et le communautaire réunis.

L'objectif,

L'objectif de la sous composante Petite enfance est **d'accroître l'accès** des jeunes enfants de 4 à 6 ans à l'éducation préscolaire et **d'améliorer la qualité** et la gestion des structures en charge de l'éducation préscolaire.

La justification,

Le développement de la petite enfance contribue à l'épanouissement du jeune enfant, le socialise et le prépare à l'enseignement fondamental. L'option du PRODEC est de porter le taux de préscolarisation de 1,53% en 1996 à 10% en l'an 2008. Cependant compte tenu des difficultés de mise en œuvre, les ambitions ont été revues.

Les résultats attendus,

- la fréquentation des centres de développement de la petite enfance et des autres établissements d'éducation préscolaire est améliorée ;
- les pratiques d'enseignement et d'encadrement concernant les CDPE et des autres établissements d'éducation préscolaire sont améliorées ;
- le dispositif de suivi des structures en charge de la petite enfance est amélioré ;
- le document de politique est adopté.
- le développement des centres de développement de la petite enfance (CDPE) et des autres établissements d'éducation préscolaire se fera par l'Etat, les collectivités, les communautés à hauteur de 40% et le secteur privé à hauteur de 60% ;

Les indicateurs,

- le taux d'accès dans les CDPE et des autres établissements d'éducation préscolaire passe de 3,9% en 2009 à **10% en 2015**.
- Nombre d'éducateurs pré-scolaires formés dans les EFEP
- Le nombre d'éducateurs/animateurs ayant bénéficié d'une formation continue ;
- La disponibilité du curriculum pour le préscolaire.

Les stratégies,

- Le développement d'un curriculum pour le préscolaire ;
- le développement de la qualité dans les établissements préscolaires via la formation initiale des éducateurs préscolaires et la formation continue des animateurs/animateuses;
- la mise en place d'un corps d'inspecteurs de l'éducation préscolaire intégré à l'inspection de l'éducation nationale;
- la mise en place d'un dispositif de suivi des activités menées dans le cadre du développement de la petite enfance aux niveaux local, régional, et national ;
- l'implication des communautés et des collectivités dans la mise en œuvre des programmes de développement de la petite enfance.
- La mise en place d'un système d'informations statistiques fiables.

Les activités,

- La construction et l'équipement de 448 nouvelles salles de classe (336 jardins d'enfants, 112 CDPE « clos d'enfants », crèches et autres structures alternatives de prise en charge de jeunes enfants) ;
- L'élaboration, la mise à l'essai et l'implantation du curriculum de l'éducation préscolaire ;
- La construction et l'équipement de l'Ecole de Formation des Educateurs Préscolaires (EFEP) dans une des régions du nord (Tombouctou, Gao ou Kidal) (Cf Enseignement Normal) ;
- La constitution d'une banque de données sur la petite enfance ;
- La formation initiale de 300 éducateurs préscolaires par an ;
- La formation continue de 300 animateurs/animateuses et de 300 éducateurs préscolaires par an, au programme pédagogique révisé, à l'utilisation des nouveaux supports et à la confection de matériels didactiques ;
- L'appui technique aux structures d'encadrement pour l'élaboration d'un cadre de suivi et d'évaluation des activités de la petite enfance ;
- l'approvisionnement des structures d'encadrement de la petite enfance existantes en matériel didactique et équipement de plein air ;

- la création de cantines scolaires pour le développement intégré du jeune enfant ;
- la création de filières de formation d'inspecteurs de l'éducation pré-scolaire ;
- la formation des inspecteurs de l'éducation pré-scolaire ;
- la réalisation de missions de suivi et de supervision ;
- Le renforcement de capacité des structures déconcentrées en matière de collecte de données ;
- La mise à jour du répertoire des CDPE et autres structures d'éducation préscolaire ;
- La production de l'annuaire des statistiques du préscolaire ;
- L'élaboration des outils de suivi des activités du pré-scolaire aux niveaux local, régional, et national ;
- La formation à l'utilisation des outils de suivi des activités du pré-scolaire ;
- La réalisation des activités de suivi.

Sous composante 2 : Enfants à besoins éducatifs spéciaux et des enfants vulnérables

Le constat,

Les Enfants à Besoins Educatifs Spéciaux (EBES) désignent tous les enfants et adolescents ayant des problèmes psychoaffectifs ou handicapés et tous ceux vulnérables et n'ayant pas accès à un service éducatif. Le nombre total d'enfants à besoins éducatifs spéciaux pris en charge dans les écoles intégratrices ou dans les 10 institutions spéciales est estimé à 6 500 en 2008 selon les rapports des AE.

Actuellement près de 90% des personnes handicapées ne sont pas scolarisés.

La prise en charge de ces enfants se pose en termes de pédagogie, d'aménagements architecturaux, d'équipements spécialisés entre autres. Un document de politique nationale en matière d'éducation Spéciale et d'éducation intégratrice est élaboré, validé mais non encore adopté par le Gouvernement.

A tout cela s'ajoute, l'absence de stratégie nationale de prise en charge éducative des enfants vulnérables.

L'objectif,

Offrir un enseignement académique et /ou une formation pré professionnelle à au moins 7% des effectifs des EBES et des effectifs des enfants vulnérables à tous les niveaux

La justification,

L'éducation spéciale et l'éducation intégratrice ambitionnent de favoriser l'intégration scolaire et la socialisation des EBES. Pour ce faire, un ensemble de mesures d'ordre psychologique, social et pédagogique basées soit (i) sur des caractéristiques de l'enfant ou de l'adolescent, (ii) sur les caractéristiques du programme, et de l'organisation scolaire tendant à combler les attentes de ceux-ci sont à mettre en œuvre. L'option du PRODEC est de porter le taux de prise en charge des Enfants à Besoins Educatifs Spéciaux de 0,5% en 1996 à 5% en 2008.

Les résultats attendus,

- le nombre d'Enfants à Besoins Educatifs Spéciaux et enfants vulnérables intégrés dans l'ensemble du système augmente ;
- Une stratégie nationale de prise en charge éducative de tous les enfants vulnérables sera élaborée ;
- la qualité des enseignements/apprentissages est améliorée ;
- le document de politique est adopté.

Les indicateurs,

- le taux de prise en charge des Enfants à Besoins Educatifs Spéciaux et enfants vulnérables;
- le pourcentage de salles aménagées pour les EBES ;
- le pourcentage d'enfants handicapés au préscolaire.

Les stratégies,

- la mise en place d'un dispositif de suivi-évaluation adapté.
- la prise en charge dans les programmes de Formation Initiale et Continue des enseignants des méthodes d'encadrement adaptées aux différents types de handicap ;
- la mise en place d'un corps d'inspecteurs de l'éducation spéciale intégré à l'inspection de l'Education Nationale ;
- l'introduction de la formation préprofessionnelle dans les institutions d'éducation spéciale ;
- la prise en charge des EBES dans les écoles ordinaires pour les enfants à « handicap léger » et dans les institutions d'éducation spéciale pour les enfants à « handicap lourd ».

Les activités,

- La construction de 200 salles de classe prenant en compte les spécificités des enfants à besoins éducatifs spéciaux dans le programme de construction de salles de classe;

- L'aménagement de 600 salles de classes existantes pour prendre en compte les besoins des EBES ;
- la formation continue de 360 enseignants à la prise en charge des EBES ;
- La prise en charge des EBES dans le curriculum ;
- la réalisation d'une étude sur la connaissance et la prévalence des handicaps et de la vulnérabilité des enfants d'âge scolaire ;
- l'approvisionnement des structures de 10 institutions d'éducation spéciale (publiques /privées) en matériel didactique et en équipements spécialisés
- L'élaboration des outils de suivi-évaluation des EBES,
- La formation à l'utilisation des outils de suivi-évaluation des EBES,
- La réalisation des activités de suivi-évaluation
- La création de filières de formation d'inspecteurs de l'éducation spéciale
- La formation des inspecteurs de l'éducation spéciale
- la réalisation des missions de supervision et de suivi.

Sous composante 3 : Scolarisation des filles

Le constat,

Le développement de la scolarisation au cours des dernières années a permis d'augmenter la proportion d'enfants scolarisés *sans pour autant réduire les écarts entre garçons et filles*. Le Taux Brut de Scolarisation des filles, en 2009, est de 73% contre 91,2% pour les garçons, soit un écart de 18 points de pourcentage. Cet écart dans le TBS entre filles et garçons se maintient autour de 20 points de pourcentage depuis 2002. Le même constat est perceptible au niveau de l'achèvement de la scolarisation et de la réussite des filles. Certes, des progrès ont été réalisés depuis, mais force est de reconnaître que les écarts demeurent.

C'est la raison pour laquelle, le département a décidé de faire de la scolarisation des filles une sous-composante à part entière.

L'objectif,

L'objectif de cette sous composante est de créer une ***dynamique d'accélération*** de la scolarisation des filles pour ***réduire les différents écarts entre filles et garçons***.

La justification,

Face à la persistance des écarts entre filles et garçons et des disparités régionales dans la scolarisation des filles (accès, rétention, achèvement), l'accès des filles et leur maintien à l'école demeurent une préoccupation majeure du Gouvernement. L'option du PRODEC était de porter le TBS des filles de 34% en 1996 à 70% en 2008 en leur permettant d'aller le plus loin possible dans les études. Pour cette phase une attention particulière est portée sur la réduction de l'écart de scolarisation entre filles et garçons.

Les résultats attendus,

- l'écart entre les taux brut de scolarisation des filles et des garçons est réduit de 18 à 15% ;
- le pourcentage de femmes enseignantes est porté de 35% en 2009 à 45% en 2012 ;
- les capacités des agents impliqués dans la SCOFI sont renforcées ;
- le suivi et la supervision des activités de scolarisation des filles dans les structures déconcentrées sont assurés.

Les indicateurs,

- le taux brut d'admission des filles ;
- le taux brut de scolarisation des filles ;
- l'écart TBS entre garçon et filles ;

Les stratégies,

- la mise en place de mesures incitatives de stimulation de la demande de scolarisation des filles ;
- l'élaboration et la mise en œuvre d'un dispositif de sensibilisation et de communication pour la scolarisation des filles ;
- la réduction du poids de la charge financière de scolarisation au niveau des familles pauvres ;
- L'élaboration d'une stratégie de prise en charge éducative des filles aides ménagères ;
- le renforcement des capacités des organes communautaires de base y compris les Comités de Gestion Scolaires (CGS- avec une plus grande participation des femmes) en charge de la scolarisation des filles et des Associations de Mères d'élèves (AME) ;
- la prise en compte et l'application effective des questions de genre dans le curriculum des IFM et dans la formation continue des maîtres ;
- le renforcement des capacités de pilotage et de coordination de la division enseignement fondamental en matière de SCOFI ;
- le développement de stratégies locales tenant compte des spécificités du milieu.

Les activités,

- la sensibilisation de l'administration scolaire pour la promotion des femmes enseignantes aux postes de décision dans le système éducatif ;
- la vulgarisation du document de politique nationale de SCOFI et de son plan d'action révisé ;
- la construction de 1000 latrines avec équipement de lavage de mains intégrant le genre dans le programme de construction scolaire (latrines séparées F/G) ;
- la mise à disposition de bourses aux filles des familles démunies ;
- La mise à disposition des bourses aux mères démunies ;
- le recrutement paritaire obligatoire partout où cela est possible;
- la sensibilisation des communautés en faveur de la scolarisation des filles ;
- l'organisation des cours de rattrapage et de cercles d'études dans l'ensemble des écoles du fondamental ;
- la mise en place d'un tutorat entre pairs ;
- l'appui aux filles dans les filières scientifiques ;
- le suivi de l'application effective des pratiques de classes équitables ;
- le suivi spécifique sous forme de tableau de bord de l'assiduité et des performances des filles par les enseignants et les Conseillers Pédagogiques chargés de SCOFI, les AME et les CGS ;
- l'organisation de cérémonies de récompense pour les filles assidues et performantes ;
- la poursuite des formations des enseignants (sensibilisation genre);
- la formation des conseillers pédagogiques des CAP et des agents des AE chargés de la scolarisation des filles à leur rôle et responsabilité et en termes de genre ;
- le lancement d'études sur les motifs de la faible scolarisation des filles, sur les violences faites aux filles en milieu scolaire et sur les discriminations contre les enseignantes ;
- le développement des activités génératrices de revenu en soutien l'éducation.
- La réalisation d'une étude d'identification des obstacles à la scolarisation des filles selon les milieux

Sous-composante 4 : Enseignement fondamental

Tout au long de cette phase, les efforts porteront sur les aspects suivants en ce qui concerne le développement de l'enseignement fondamental : l'élaboration et la mise en œuvre du curriculum ; la réorganisation de l'enseignement fondamental ;

l'accroissement de l'offre d'éducation ; l'amélioration de la qualité et de la gestion de l'éducation.

L'objectif général recherché est la réorganisation de l'enseignement fondamental selon le nouveau curriculum tout en garantissant le développement de l'accès et de la qualité aux différents niveaux.

4.1 Curriculum de l'enseignement fondamental

Le constat,

Le processus de développement des curricula a conduit à : l'élaboration, la mise à l'essai et la validation des niveaux I (1^{ère} et 2^{ème} années) ; II (3^{ème} et 4^{ème} années) et III (5^{ème} et 6^{ème} années) de l'enseignement fondamental ; la généralisation progressive des niveaux I et II, la tenue d'un forum et l'évaluation des conditions de généralisation.

L'aboutissement du curriculum de l'enseignement fondamental est la mise en œuvre du bloc unique de neuf (9) ans. Sa généralisation a fait l'objet d'une pause depuis l'année scolaire 2006. Des discussions ont été engagées afin que le Ministère puisse aboutir à un plan d'action à court, moyen et long terme afin de remédier aux difficultés rencontrées. Des documents¹ ont été produits en ce sens par le Ministère courant 2007.

Du 24 au 29 mars 2008, le Ministère a organisé un Forum sur la question. Cette rencontre qui a regroupé les partenaires de l'école, a été l'occasion d'échanger sur les difficultés identifiées au cours de la mise en œuvre, et, surtout de réaffirmer l'engagement du département à poursuivre la réforme curriculaire.

Il reste à fixer un cadre politique clair allant dans le sens de l'allègement et la simplification des documents de référence ; la détermination du nombre de langues concernées par la généralisation du curriculum ; la définition d'un nouveau chronogramme de la réforme curriculaire, de même que son harmonisation avec celui de la production des nouveaux manuels.

Le curriculum intègre les éléments de santé à l'école, d'éducation à la culture de paix, des droits humains et de la démocratie, de genre et d'éducation environnementale.

L'objectif,

L'objectif visé par le curriculum est **l'amélioration de la qualité de l'enseignement - apprentissage en le centrant sur les besoins éducatifs fondamentaux des apprenants.**

La justification,

¹ Plans d'actions à court, moyen et long terme sur la généralisation du curriculum.

La réforme circulaire est l'axe majeur du PRODEC. A ce titre, le Programme Décennal de Développement de l'Éducation a inscrit comme priorité la planification et le développement des curricula afin d'assurer une éducation de base de qualité pour tous.

Les résultats attendus,

- les apprentissages scolaires sont améliorés à tous les niveaux ;
- les conditions de la généralisation du curriculum sont définies ;
- le curriculum du niveau 4 de l'enseignement fondamental (7^{ème}, 8^{ème}, 9^{ème}) est appliqué.

Les indicateurs,

- le pourcentage de réussite des élèves aux différentes évaluations ;
- le nombre d'écoles appliquant le niveau 4 du curriculum.

Les stratégies,

Pour s'assurer que l'apprentissage par les élèves continues à s'améliorer dans une situation d'expansion rapide les stratégies suivantes sont élaborées :

- le développement des capacités d'élaboration des programmes scolaires ;
- la mise en place d'un dispositif d'accélération de la généralisation du curriculum ;
- le renforcement des capacités des acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la généralisation du curriculum.
- le développement de programmes spécifiques pour les médersas ;
- le développement de programmes spécifiques pour les écoles coraniques pour les arrimer au système scolaire
- Afin de réduire le taux d'infection en milieu scolaire et de sensibiliser tous les enseignants et les élèves (dès la 5^{ème} année du Primaire) aux problèmes du VIH et SIDA, les stratégies suivantes seront mises en œuvre :
- La prise en compte des aspects liés au VIH et SIDA dans les curricula de l'Enseignement Fondamental et ceux de l'Enseignement normal;

Les activités,

- La formation de 20 concepteurs (4 par domaine) en techniques d'élaboration du curriculum ;
- - l'élaboration de programmes spécifiques pour les médersas et les écoles coraniques;

- la formation de 17 850 maîtres au curriculum intégrant les différents modules ;
- le développement de 10 modules ;
- la formation de 750 enseignants à la mise à l'essai du curriculum du fondamental niveau 4 ;
- la relecture et la simplification des documents de référence (le cadre général d'orientation, programme de formation, les modules 1-2-3 de formation, guide du maître);
- la traduction, l'impression et la distribution des documents de référence du curriculum en langues nationales retenues ;
- la formation des concepteurs du curriculum (87 concepteurs/an) ;
- la relecture et la validation des anciens programmes du second cycle fondamental en attendant la généralisation effective du niveau IV afin de permettre la valorisation des disciplines comme l'éducation physique, l'hygiène, le dessin, la musique, l'économie familiale, l'éducation civique et morale et la technologie ;
- le développement de référentiels de compétences en lecture- écriture ;
- l'élaboration, la mise à l'essai et la validation du niveau 4 (7^{ème}, 8^{ème} et 9^{ème} année) de l'enseignement fondamental ;
- l'élaboration de nouveaux modules de formation pour les différents niveaux ;
- la formation des acteurs du niveau central pour la mise à l'essai du niveau 4 ;
- la formation des formateurs du niveau déconcentré (Professeurs d'IFM, Agents des AE et C P des CAP) pour la mise à l'essai du niveau 4.
- L'intégration d'un programme de prévention du VIH et SIDA à partir de la première année du niveau 3 (5^{ème} année) du fondamental.

4.2 Evaluation des apprentissages,

Le constat,

L'analyse des résultats d'évaluations menées depuis 2005 met en évidence une faible performance des élèves en langue et communication (LC) et en Sciences, Mathématiques et Technologie (SMT) ; une faible qualité des outils mis en place pour évaluer les différentes performances et une absence d'outils standardisés.

Les objectifs,

Les objectifs sont de développer des **épreuves standardisées** en langues, en sciences et en mathématiques et de **mener des évaluations** périodiques de la performance des élèves.

La justification,

Le pilotage d'un système éducatif implique la mise en place d'un dispositif et de procédures d'évaluation en vue de permettre la prise de décision quant à la qualité des apprentissages effectués et des mécanismes de gestion mis en place.

Les résultats attendus,

- les capacités des services en charge de l'évaluation, au niveau central, régional et local sont renforcées ;
- des outils d'évaluation standardisés conformément au nouveau curriculum sont disponibles.

Les indicateurs,

- disponibilité des tests standardisés en LC et en SMT.
- Le nombre d'évaluations menées.

Les stratégies,

Pour s'assurer que l'apprentissage par les élèves continues à s'améliorer dans une situation d'expansion rapide les stratégies suivantes sont élaborées :

- le renforcement des capacités des acteurs aux niveaux central et déconcentré à construire des outils d'évaluation des performances des élèves conformément au curriculum de l'enseignement fondamental ;
- le renforcement des capacités des acteurs aux niveaux central et déconcentré à utiliser des outils d'évaluation des performances des élèves conformément au curriculum de l'enseignement fondamental.

Les activités,

- l'élaboration d'outils d'évaluation standardisés ;
- la formation de 328 formateurs des services centraux et déconcentrés à l'utilisation des outils d'évaluation standardisés ;
- le suivi - évaluation des élèves des classes de la mise à l'essai du curriculum ;
- l'évaluation du niveau d'acquisition en Langues et Communication (LC) et en Sciences, Mathématiques et Technologie (SMT) des élèves des classes de 2^{ème}, 4^{ème} et 6^{ème} années de l'enseignement fondamental en français et en mathématiques.

4.3 Manuels scolaires, livres de bibliothèques et matériels didactiques

4.3.1 Les manuels scolaires

Le constat,

Au cours de la phase II du PISE, des efforts louables ont pu être accomplis tant en matière d'approvisionnement que sur le plan du processus de dotation des écoles. Ceci se traduit par une amélioration des ratios aux différents niveaux du fondamental qui sont passés de 1,1 en 2004_2005 à 1,8 en 2008_2009 au 1^{er} Cycle et de 2,5 à 3,37 au 2^{ème} cycle, sur la même période.

Cependant, on constate encore de fortes disparités interrégionales dans cette allocation puisque le district de Bamako et la région de Gao disposent d'environ un manuel de français pour deux élèves alors que la région de Kidal dispose d'un manuel de français pour un peu plus d'un élève. Pour les manuels de mathématiques, même si chaque région se rapproche progressivement d'un manuel par élève, il existe tout de même de fortes disparités puisque la région de Gao dispose de 0,87 manuel par élève alors que celle de Ségou dispose de plus d'un manuel par élève (1,09)².

Malgré ces efforts, les besoins demeurent encore importants tant en ce qui concerne la disponibilité des manuels, le mécanisme d'approvisionnement que sur le mode de gestion physique et pédagogique des manuels.

L'objectif,

L'objectif est de contribuer :

- à un **approvisionnement continu et durable** en manuels scolaires ;
- à une meilleure **gestion physique et pédagogique** des manuels scolaires ;
- au **développement d'une compétence nationale** en matière de conception, d'édition d'impression et de distribution d'ouvrages scolaires en association avec le secteur privé des métiers du livre ;
- à la création d'un **environnement favorable** au développement d'une industrie privée du manuel scolaire ;
- à une décentralisation progressive des approvisionnements en manuels scolaires.

- les dispositifs d'approvisionnement continu et durable en manuels scolaires sont améliorés et les disparités sont réduites ;
- la gestion physique et pédagogique des manuels est améliorée ;
- les capacités techniques des acteurs public et privé sont renforcées ;
- la professionnalisation progressive des éditeurs nationaux de manuels scolaires est assurée ;

² RESEN Mali 2009 ; « volet 1.5. Une allocation des manuels scolaires très aléatoire »

- un dispositif d'approvisionnement en manuels en mode décentralisé est expérimenté.

Les indicateurs,

- le ratio manuel / élèves
- le nombre de collectivités disposant de service de réparation des manuels
- le nombre de collectivités ayant acquis des manuels en mode décentralisé.

Les stratégies,

Pour s'assurer que l'apprentissage par les élèves continues à s'améliorer dans une situation d'expansion rapide les stratégies suivantes sont élaborées :

- la mise en place progressive d'un dispositif d'approvisionnement de manuel scolaire conforme au curriculum pour toutes les écoles y compris les écoles communautaires et medersas de manière à réduire les disparités ;
- le renforcement des capacités des collectivités territoriales, et services déconcentrés en matière d'approvisionnement, de distribution et de réparation de manuels ;
- le développement de matériels pédagogiques adaptés, notamment les manuels pour les médersas et les écoles coraniques améliorées ;

Afin de réduire le taux d'infection en milieu scolaire et de sensibiliser tous les enseignants et les élèves (dès la 5^{ème} année du Primaire) aux problèmes duVIH et SIDA, la stratégie suivante sera mise en œuvre :

- *La prise en compte des aspects liés au VIH et SIDA dans les cahiers des charges techniques et pédagogiques des nouveaux manuels et guides*

Les activités,

- L'élaboration de matériels pédagogiques adaptés, notamment les manuels pour les médersas et les écoles coraniques améliorées ;
- la formation de 328 formateurs du niveau central et déconcentré à la gestion pédagogique et physique des manuels ;
- la formation des enseignants à la gestion pédagogique des livres de bibliothèques et des coins lecture ;
- le suivi du programme pilote de réparation des manuels ;
- l'approbation des manuels par la commission nationale ;
- la vulgarisation du document de politique nationale en matière de manuel scolaire ;
- la finalisation, la validation et la vulgarisation du guide de gestion physique des manuels scolaires ;

- le suivi de la distribution des manuels scolaires et des livres de coins lecture et de bibliothèques ;
- La dotation des écoles en supports pédagogiques véhiculant des messages sur le VIH et SIDA
- l'expérimentation de l'achat des manuels en mode décentralisé dans deux CAP ;
- l'extension à quatre régions du projet d'offre de service de réparation des manuels.

4.3.2 Coins lecture et livres de bibliothèques,

Le constat,

Il a été noté une faible dotation des écoles en livres de coins lecture, de bibliothèque et de matériel didactique durant les deux premières phases du programme

L'objectif,

L'objectif est de créer une **culture de la lecture**.

La justification,

La première phase du PISE avait planifié la mise en place d'un programme appelé « *La lecture d'abord* » dont l'objectif était le développement d'une culture de la lecture chez les élèves de l'enseignement fondamental. Dans ce cadre, seulement un module de formation des enseignants à l'utilisation des coins de lecture est élaboré.

Conscient de l'importance de la lecture pour l'acquisition de toutes les connaissances, le Département de l'Education envisage des mesures urgentes en vue d'améliorer les performances en lecture tant pour le fondamental que pour le secondaire. La mise en place de ces mesures impliquera non seulement le Ministère mais aussi les Collectivités Territoriales, les ONGs et le secteur privé du livre.

Les résultats attendus,

- les écoles du 1^{er} cycle sont dotées de coins lecture ;
- les écoles du 2^{ème} cycle sont dotées de bibliothèques ;
- les IFM disposent de bibliothèques ;

Les indicateurs,

- pourcentage d'écoles disposant des coins lecture ;
- nombre d'IFM disposant de bibliothèques,

Les stratégies,

- la mise en place d'un environnement lettré par la création et l'équipement de bibliothèques et de coins lecture dans les écoles ;
- le renforcement des capacités des gestionnaires des coins lecture et de bibliothèques.

Les activités,

- la dotation de 50% des écoles du 1^{er} cycle en coin lecture ;
- la dotation de 25% des écoles du 2^{ème} cycle en bibliothèques ;
- l'élaboration d'un module de formation d'enseignants, à l'utilisation et à la gestion pédagogique des livres de bibliothèques et des coins lecture ;
- la formation des enseignants des écoles dotées de coin lecture et de bibliothèque à la gestion pédagogique ;
- l'organisation de concours de lecture et d'écriture (inter- classes et inter-écoles);
- l'organisation d'activités d'animation autour des livres des bibliothèques (jeux didactiques entre classes, entre écoles, lecture de contes) ;
- l'attribution de prix aux écoles et aux maîtres favorisant la culture de la lecture, de l'écriture.

4.4 Promotion de l'éducation scientifique et technologique dans le niveau 4 de l'Enseignement Fondamental

Le constat,

L'enseignement des sciences au second cycle est dispensé généralement sans pratique, de manière très théorique. Ce qui ne permet pas à l'apprenant (i) d'observer, de comprendre et d'interpréter les phénomènes qui se passent dans son environnement et (ii) de se servir correctement de la multitude d'objets techniques qu'il rencontre quotidiennement.

L'objectif,

Contribuer à l'amélioration de l'enseignement des sciences et de la technologie au niveau 4 de l'enseignement fondamental.

La justification,

Même si l'enseignement des sciences et de la technologie revêt une importance fondamentale très peu d'actions concrètes ont été réalisées au cours de la phase II du PISE. Or il a été mis en évidence que sans un enseignement des sciences et de la technologie, les élèves pourront difficilement développer un esprit scientifique garant d'études supérieures.

Les résultats attendus,

- Les apprentissages effectués par les élèves dans le domaine des sciences et de la technologie sont améliorés.

Les indicateurs,

- Le taux de réussite des élèves en sciences et en technologie lors des différentes évaluations ;
- Le nombre de blocs scientifiques construits et équipés ;
- Le nombre d'enseignants formés pour animer les cours de sciences et de technologie.

Les stratégies,

La mise en place d'un dispositif de généralisation de l'enseignement des sciences et de la technologie par :

- la dotation de chaque école de niveau 4 d'un kit de matériels conçus sur la base de compétences scientifiques et technologiques inscrites au curriculum de l'enseignement fondamental La formation pratique des élèves et leur initiation aux métiers

Les activités,

- la construction et l'équipement en mobilier et supports didactiques de quinze (15) blocs scientifiques ;
- la dotation de 7 AE de kits de matériel de labos ;
- La dotation des 468 écoles du fondamental en malles scientifiques ;
- La dotation des 1 400 écoles de 3ème niveau du fondamental en malles scientifiques ;
- la formation des formateurs et de 154 enseignants à l'intégration des travaux pratiques et des TIC dans l'enseignement des sciences au fondamental ;
- l'élaboration et l'implantation de modules de technologie pour les trois classes du niveau 4 de l'enseignement fondamental ;
- la supervision des activités d'enseignement des sciences et de la technologie.

4.5 : Accès et Achèvement

4.5.1 Accès

L'accès est amélioré par les constructions/réhabilitations de salles de classe et le programme d'alimentation scolaire.

Le constat,

La revue du PISE en février 2009 a fait le constat que les **constructions scolaires accusent d'importants retards** et que la **qualité** de ces dernières **est inégale** et constitue un motif sérieux de préoccupation. Au cours de la phase I du Programme, le nombre de salles de classes construites a été de 700 par an (contre 1 500 attendues).

En conformité avec le processus de décentralisation, la **maîtrise d'ouvrage** pour la réalisation d'infrastructures scolaires a été **transférée aux Collectivités Territoriales avec une implication de l'ANICT** pour accélérer le programme de construction scolaire en mode décentralisé. En 2009, il a été possible d'ouvrir un chantier de 2 000 salles de classe.

Par ailleurs, tout au long de la Phase II du PISE, il a été mis en évidence que l'accès est intimement lié à la présence de cantines scolaire.

En **2007_2008**, le nombre total d'écoles à cantines était de 729 sur toute l'étendue du territoire. Ce qui représente une couverture de 21,86% des écoles en cantines dans les zones d'intervention et seulement une **couverture de 10% au niveau national**. 657 nouvelles cantines ont été créées en 2009.

Pour l'instant, les **interventions** se situent principalement dans les **166 communes** les plus vulnérables à l'insécurité alimentaire, dans les régions de Kidal, Gao, Tombouctou, Mopti et les zones nord des régions de Kayes et de Koulikoro.

La situation de l'alimentation scolaire se caractérise par : (i) la dépendance à l'aide extérieure ; (ii) la faiblesse de la couverture en cantines scolaires des écoles ; (iii) la faible appropriation des cantines scolaires par les parents d'élèves/communautés (iv) Le faible niveau d'intervention des collectivités territoriales.

L'objectif,

L'objectif est **d'améliorer l'accessibilité et le maintien à l'école**, notamment celui des filles et particulièrement dans les zones les plus défavorisées.

La justification,

Des études ont mis en évidence que 20% des enfants scolarisable ne le sont pas en partie à cause des problèmes liés à l'éloignement, l'insécurité alimentaire, etc.

Ainsi, l'amélioration de l'accès est tributaire du renforcement des capacités d'accueil et des stratégies innovantes mises en place telles que les cantines scolaires.

Le nombre de salles de classe prévu par le PRODEC qui est de 1 500 par an va passer à 2 103 par an pendant le PISE III.

Les résultats attendus,

- la couverture scolaire, la fréquentation et le maintien des élèves sont améliorés.

Les indicateurs

- taux brut de scolarisation par genre et région ;
- taux brut d'admission par genre et région ;

Les stratégies,

Pour parvenir à l'achèvement universel des trois premiers niveaux du fondamental et à la parité de genre les stratégies suivantes sont développées :

- Le renforcement des capacités pour accroître la construction, l'équipement et la réhabilitation de salles de classe ;
- l'accélération du transfert des ressources financières aux collectivités ;
- l'intensification de la réalisation d'infrastructures scolaires tenant compte des spécificités filles et des enfants à besoins éducatifs spéciaux
- Le renforcement de la gratuité dans l'accès à l'éducation conformément à la loi fondamentale ;
- l'inscription paritaire active garçons/filles ; La mise en place d'un programme accéléré de scolarisation pour les enfants non scolarisés âgés de 8 à 12 ans;
- l'extension progressive des écoles mobiles ;
- la mise en place d'écoles à classe unique dans les zones à faible densité de population;
- la mise en place d'un dispositif de gestion et de suivi relatif à l'alimentation scolaire au niveau des communes.
- - Le renforcement et l'amélioration de l'offre éducative

Les activités,

- Le recrutement de 100 techniciens et 20 ingénieurs de construction civile
- la construction et l'équipement de 2 669 salles de classe en moyenne par an (2 103 pour le 1er cycle et 30 pour les écoles coraniques) intégrant les latrines séparées F/G et prenant en compte les EBES
- La construction de 30 salles pour le programme accéléré de scolarisation des enfants non scolarisés âgés de 8 à 12 ans;
- La réalisation d'une étude sur les écoles coraniques ;
- l'incitation à créer des médersas dans les zones pourvoyeuses de talibés
- - la définition de stratégies de prise en main des écoles coraniques (améliorées) par le MEALN;
- La mise en place d'un cadre physique amélioré des écoles coraniques ;
- L'Appui des maîtres généralistes de médersas aux maîtres des écoles coraniques à travers les CA des maîtres ;

- La création et l'opérationnalisation des cantines assistées notamment dans les écoles coraniques ;
- la réhabilitation de 940 salles de classe dont 721 pour le 1^{er} cycle ;
- la réalisation de 700 points d'eau ;
- la création de 135 classes/cours de niveau 4 dans les communes ;
- la construction et l'équipement de 300 Ecoles à Classe Unique (ECU) dans les zones à faible densité de population scolaire, prioritairement dans les régions de Gao, Kidal, Mopti et Tombouctou et dans les zones nord de Kayes, Koulikoro et de Ségou ;
- l'installation de 200 écoles mobiles ;
- la transformation de 20% par an des écoles communautaires en écoles communales ;
- l'élaboration de carte scolaire par les Collectivités Territoriales ;
- la réhabilitation de 1 725 (dont 1 064 par les PTF) cantines existantes (construction de magasins, de réfectoires et de cuisines et dotation prioritaire en vivres) dans les 166 communes en insécurité alimentaire ;
- l'approvisionnement en vivres et la fourniture d'équipements des cantines;
- la création (construction, équipement et dotation en vivres) de 124 nouvelles cantines subventionnées ;
- l'expérimentation de 10 cantines intégrées (projet de développement de l'économie locale prenant en compte le fonctionnement de la cantine) ;
- le suivi des activités par les CAP sous la supervision des AE et du niveau central ;
- l'organisation de campagnes d'information/sensibilisation ;
- l'élaboration du manuel de gestion des cantines scolaires ;
- le renforcement des capacités des différents intervenants à la gestion de l'alimentation scolaire.

4.5.2 Achèvement

L'achèvement est amélioré par la réduction des redoublements et des abandons au niveau de l'enseignement fondamental.

Le constat,

La proportion des redoublants est en constante diminution. En 2005_2006, ce pourcentage est passé de 17% à 13,4 % en 2008_2009 au niveau du fondamental 1. Malgré ces efforts, la diminution du pourcentage de redoublants reste une priorité pour le département.

Bien qu'en réduction significative ces dernières années, le taux d'abandon qui est encore de 5%, reste également une préoccupation.

En effet, un certain nombre de facteurs structurant le redoublement et l'abandon ont été identifiés : les grands effectifs, l'insuffisance en qualité et en quantité d'enseignants,

l'insuffisance de manuels scolaire et de matériel didactique, la distance entre école / bénéficiaire, l'offre de formation, les obligations domestiques, etc.

Pour ces raisons, des actions complémentaires tendant à réduire le redoublement et l'abandon s'avèrent nécessaires.

L'objectif,

L'objectif est d'augmenter le taux d'achèvement par **l'amélioration de la qualité des apprentissages.**

La justification,

Des études ont mis en évidence que le redoublement coûte cher et s'avère pédagogiquement peu efficace. C'est pourquoi, le département déploie de gros efforts depuis le PISE I en vue de sa réduction.

Une série de mesures ont été mise en œuvre en vue de favoriser la réussite scolaire par l'amélioration de la qualité de l'apprentissage.

Les résultats attendus,

- la réussite scolaire est améliorée.

Les indicateurs,

- le taux d'achèvement ;
- le pourcentage de redoublants ;
- le ratio élèves-maître et élèves salle de classe.

Les stratégies,

- l'amélioration et le respect du temps scolaire ;
- la réduction de la taille des classes ;
- la réduction du redoublement et de l'abandon ;
- l'amélioration de la qualité de l'encadrement pédagogique (pairs, maîtres expérimentés, directeurs d'école conseillers pédagogiques) ;
- l'implication et la responsabilisation des comités de gestion scolaire, des familles, des associations des mères, des associations des parents d'élèves, etc.

Les activités,

- la formation des formateurs et des enseignants aux techniques de remédiations ;

- la formation des encadreurs des maitres aux techniques de suivi et d'encadrement des enseignants ;
- l'organisation des cours de remédiation ;
- l'organisation des cours de rattrapage
- L'organisation de cours de vacances ;
- la mise en place des cercles d'études dès le 1^{er} cycle ;
- la mise en place du tutorat en particulier pour les filles ;
- la réalisation d'une étude sur le temps scolaire et la mise en œuvre de ses principales conclusions ;
- l'appui aux Associations des Mères d'Elèves (AME) ;
- la construction d'écoles suivant la carte scolaires ;
- la sensibilisation des parents ;
- le développement de projets pilote.
- La mise e place d'un système d'évaluation basé sur le diagnostic/dépistage des difficultés d'apprentissage

4.6 Education Physique et Sportive (EPS) et santé à l'école

4.6.1 Education Physique et Sportive

Le constat,

L'absence prolongée de l'éducation physique et sportive dans les disciplines au DEF et la rareté des compétitions interscolaires ont créé un désintérêt des élèves et du personnel d'encadrement pour cette activité. Ce désintérêt a eu pour corollaire la dégradation des infrastructures, de leurs équipements et du matériel de sport.

L'objectif,

L'objectif est de **dynamiser la pratique de l'éducation Physique et Sportive** dans les écoles en vue **d'assurer l'épanouissement des enfants et des adolescents.**

La justification,

L'Education Physique et Sportive est inscrite dans le curriculum, outil d'amélioration de la qualité de l'éducation prôné par le PRODEC. Depuis 2009, il a été jugé opportun de réintroduite cette matière dans les discipline d'évaluation au DEF. Cependant, le secteur reste confronté à un certain nombre de problèmes :

- la non disponibilité du matériel de sports dans les établissements ;
- l'absence ou la vétusté des infrastructures sportives dans les écoles ;

- l'insuffisance de qualification des enseignants dans le domaine ;
- la faible qualification du personnel de suivi de proximité dans ce domaine.

Les résultats attendus,

- la pratique de l'éducation physique et sportive est améliorée au niveau des écoles ;

Les indicateurs,

- le nombre d'écoles fondamentales équipées en matériel sportif ;
- le nombre de terrains multi-sport aménagés ;
- le nombre de compétitions sportives inter classe, inter écoles, inter CAP, inter académies organisées.

Les stratégies,

- l'introduction de l'Education Physique et Sportive dans les évaluations du DEF ;
- le développement des infrastructures sportives au niveau des écoles ;
- le développement d'une culture du sport et de l'éducation physique.

Les activités,

- l'équipement des écoles fondamentales en matériel sportif ;
- l'aménagement de 70 terrains multisports (1 par CAP) ;
- l'organisation de compétitions sportives inter classes, inter écoles, inter CAP, inter académies ;
- l'organisation annuelle de la semaine nationale du sport scolaire et universitaire.

4.6. 2 Santé à l'école

Le constat,

En matière de santé à l'école, la situation du système éducatif se caractérise par une prévalence très élevée du paludisme, des maladies parasitaires chez les enfants scolarisés qui, conjugué à la malnutrition explique en partie les retards, les absences aux cours et les nombreux échecs scolaires.

Les objectifs,

L'objectif est d'accroître la fréquentation de l'école en améliorant la **qualité de la santé** des élèves.

La justification,

Les données épidémiologiques sur la santé des élèves ont permis d'identifier les problèmes de santé suivants :

- les maladies infectieuses et parasitaires (paludisme, trachome, bilharziose et autres maladies parasitaires) ;
- les Infections Sexuellement Transmissibles, le VIH et le sida ;
- la malnutrition protéino-énergétique et la carence en micronutriments ;
- l'excision.

Le Programme Décennal de Développement de l'Éducation (PRODEC) prévoit la mise en place d'un dispositif efficace devant permettre aux apprenants non seulement d'acquérir des connaissances mais aussi et surtout de développer des compétences de prévention et de protection contre les pathologies courantes.

Les résultats attendus,

- L'absentéisme et les retards aux cours liés aux problèmes de santé sont réduits.

Les indicateurs,

- Le taux de survie transversal dans le F2

Les stratégies,

- l'adoption d'une politique de santé à l'école ;
- l'intégration des thèmes de santé dans les curricula.

Les activités,

- l'élaboration, la validation et la mise en œuvre de la politique de santé à l'école ;
- la mise en place de clubs de santé opérationnels dans les écoles/ établissements ;
- la formation des enseignants en Santé Hygiène Nutrition, au Paludisme, aux Mutilations Génitales Féminines, au VIH et Sida ;
- la formation des structures d'appui de l'école (CGS, AME) en santé à l'école ;
- l'acquisition et la distribution de micronutriments et de déparasitant des enseignants.

Sous-composante 5 : Enseignement Normal

5.1 : Formation initiale

Le constat,

Actuellement, La Formation Initiale est assurée par 14 Instituts de Formation des Maîtres (IFM), et à travers la Stratégie Alternative de Recrutement du Personnel Enseignant (SARPE).

Les efforts fournis par la mise en œuvre du PRODEC ont permis de mettre sur le marché du travail, en moyenne par an, 2000 nouveaux enseignants sortant des IFM et plus de 1000 autres issus de la SARPE.

Malgré ces résultats, le ratio élèves par maître qui est de 62 en 2009 reste en deçà des attentes soit 50 élèves par maître ciblé par le programme.

L'objectif,

Mettre chaque année, à **la disposition du système 3 466 maîtres ayant les profils** requis par le ministère.

La justification,

Le PRODEC prévoit de mettre chaque année à la disposition du système 2 500 enseignants formés et performants. Les stratégies développées n'ont pas permis d'atteindre cet objectif qui par ailleurs nécessite d'être revu au regard des besoins actuels du système.

Les résultats attendus,

- la capacité d'accueil des IFM est accrue ;
- la qualité de la formation dispensée par les IFM est améliorée.

Les indicateurs,

- le nombre d'élèves-maîtres formés;
- le nombre d'enseignants contractuels formés par an via la SARPE ;

- le nombre de formateurs d'IFM de profils d'enseignants recrutés par an ;
- le nombre d'IFM appliquant le nouveau curriculum.

Les stratégies,

Pour s'assurer que l'apprentissage par les élèves continues à s'améliorer dans une situation d'expansion rapide les stratégies suivantes sont élaborées :

- la mise en œuvre du nouveau curriculum de l'enseignement normal y compris celui de l'école de formation des maîtres pré-scolaire (IFM/Pré-scolaire) ;
- la réduction de la spécialisation des enseignants (la polyvalence des maîtres et maîtres chargés de la formation pratique et de l'initiation aux métiers) afin de mieux tirer parti de leur temps au fondamental 2 une politique de discrimination positive en faveur des élèves maitresses ;
- le renforcement des capacités des ressources humaines et des structures d'encadrement aux plans pédagogique, technique et administratif ;
- la réforme des examens ;
- l'augmentation du nombre d'IFM ;
- la création de toutes les filières (généralistes prenant en compte l'éducation préscolaire et spéciale) dans chaque IFM ;
- le recrutement uniquement d'élèves maîtres titulaires du Bac à partir de la rentrée 2011 ;
- le maintien de la formation SARPE axée sur l'Approche Par Compétence (APC) ;
- la généralisation des Centres Virtuels de Formation (CVF) dans les IFM ;

Les activités,

- 22 594 élèves-maîtres en 2010-2012 suivent les cours de formation pour le F1 et 10 924 pour le F2. ;
- environ 2 175 élèves-maîtres sortent des IFM par an pour le F1 et 1 291 pour le F2. ;
- 1 200 enseignants contractuels formés par an via la SARPE ;
- 60 formateurs d'IFM de profils d'enseignants recrutés par an ;
- Le développement d'un référentiel métier enseignant ;
- la redéfinition des critères et modalités de recrutement dans les IFM ;
- l'organisation des cours de soutien pour la préparation des filles au concours d'entrée dans les IFM ;
- l'organisation des cours de remédiation à l'intention des élèves maîtres en difficulté ;
- la construction l'équipement, et l'ouverture de nouveaux IFM : IFM de Kati, , Nioro du Sahel, Koutiala, Kita ; Ségou, l'EFEP du Nord, L'IFM de Bamako (ouvert l'année scolaire 2009 - 2010 dans des locaux provisoires) et Kati (en cours de construction

sur financement japonais). Les IFM de Koutiala et de Kita sont une priorité émergente en rapport avec la poussée démographique constatée dans ces localités.

- Le recrutement des élèves bacheliers sur dossier ;
- la révision des curricula pour adapter les objectifs, les contenus et les modalités de formation aux différents publics recrutés conformément au référentiel métier ;
- la mise à l'essai du curriculum de l'enseignement normal (formation, suivi, évaluation) ;
- La formation des professeurs d'IFM à l'utilisation du curriculum de l'enseignement normal ;
- la tenue d'un atelier de validation du curriculum de l'enseignement normal ;
- la formation et le suivi des formateurs de formateurs des IFM à la mise en œuvre du curriculum ;
- la dotation des IFM de 30 000 manuels et guides en cours dans le fondamental ;
- la dotation des bibliothèques en 500 ouvrages pour chacun des 14 IFM et de 2 000 ouvrages pour chacun des nouveaux IFM ;
- la mise en place d'un centre virtuel de formation (CVF) dans chaque IFM ;
- l'élaboration des modules numériques de formation ;
- la formation continue des professeurs de l'enseignement normal au plan disciplinaire, didactique et des évaluations en APC ;
- la formation des élèves-maîtres à la didactique de la lecture, à l'utilisation et à la gestion pédagogique des bibliothèques et des coins lecture ;
- la formation de 2 bibliothécaires par IFM et des écoles d'application ;

5.2 : Formation Continue

Le constat,

L'existence dans le système scolaire de plusieurs types d'enseignants plus ou moins qualifiés, notamment les enseignants des écoles communautaires, des medersas, les maîtres issus de la SARPE , et même les maîtres issus des écoles de formation qui n'ont bénéficié d'aucun recyclage depuis plus de 10 ans demeure une préoccupation fondamentale pour le département.

L'objectif,

L'objectif est **d'améliorer la qualité des apprentissages par la mise à niveau des quatre types de public cibles** conformément aux dispositions du plan stratégique (*les sortants des IFM, les maîtres issus de la SARPE et les maîtres d'écoles communautaires et de medersas*).

La justification,

La Formation Continue des enseignants constitue un des axes prioritaires du PRODEC. Le public cible concernée par la formation continue s'est élargie à cause notamment des écoles communautaires, de la mise en œuvre des mesures d'ajustements structurels dans le secteur de l'éducation.

En outre, la gestion de la Formation Continue s'est longtemps faite sans cadre de référence ce qui n'a pas permis une rationalisation ni des méthodes ni des pratiques. C'est pourquoi, un accent particulier est mis sur cette sous composante tout au long de la Phase III.

Même si des efforts ont été faits ces dernières années (élaboration d'une politique, d'un programme cadre, d'un manuel de gestion, d'un plan stratégique) il n'en demeure pas moins que beaucoup restent à faire.

Les résultats attendus,

Les différents types d'enseignants ont bénéficié d'une formation continue ayant contribué à relever leurs niveaux de compétences.

Les indicateurs,

- le nombre d'enseignants ayant suivi au moins une session de programme de formation continue ;
- le nombre d'encadreurs des maîtres ayant suivi au moins une session de programme de formation continue ;
- le nombre d'écoles ayant une Communauté d'Apprentissage (CA) des maîtres.

Les stratégies,

Pour s'assurer que l'apprentissage par les élèves continues à s'améliorer dans une situation d'expansion rapide les stratégies suivantes sont élaborées :

- le renforcement du dispositif de formation continue ;
- la mise en place d'un dispositif de suivi pour le personnel d'encadrement ;
- la mise en cohérence du plan de formation continue des AE et des CAP avec le dispositif du plan stratégique dont la priorité est la formation des maîtres des ECOM ;
- la déconcentration de la gestion de la base de données de la Formation Continue des Maîtres (FCM) ;
- la généralisation progressive de la Communauté d'Apprentissage (CA) des maîtres.
- l'accompagnement de la formation des enseignants par la mise en œuvre du programme de radio scolaire et la généralisation des centres virtuels de formation ;
- la prise en charge des acquis de formation dans le plan de carrière des enseignants ;

Afin de réduire le taux d'infection en milieu scolaire et de sensibiliser tous les enseignants et les élèves (dès la 5ème année du Primaire) aux problèmes du VIH et SIDA, les stratégies suivantes seront mises en œuvre :

- L'organisation de journées d'information, éducation et communication (IEC) dans toutes les écoles sur le VIH et SIDA ;
- L'établissement d'un partenariat Ecole/Parents/Communauté pour renforcer les changements de comportements à l'école.
- La formation des enseignants et des pairs éducateurs à l'éducation préventive sur le VIH et SIDA ;
- La formation des enseignants aux modules spécifiques sur le VIH et SIDA
- la formation de compétences en matière d'élaboration de modules de formation et de
- confection de matériels didactiques pour les médersas et les écoles coraniques améliorées ;
- la formation continue des maîtres de médersa et des écoles coraniques améliorées;

Les activités,

- l'élaboration de modules de formation des enseignants des écoles mobiles et des ECU ;
- la formation de directeurs, et de conseillers pédagogiques chargés des médersas ;
- la formation continue des enseignants des écoles publiques et communautaires ;
- la formation continue des enseignants du secteur privé ;
- la formation continue des enseignants à la gestion pédagogique des classes multigrades, écoles mobiles, ECU ;
- la formation continue des enseignants à l'encadrement des enfants à besoins éducatifs spéciaux ;
- la formation d'enseignants à la lecture, à l'utilisation et à la gestion pédagogique des bibliothèques et des coins lecture ;
- la formation des administrateurs scolaires (l'utilisation de l'outil informatique, en administration scolaire, planification, etc.) ;
- la dotation des écoles d'un budget pour le fonctionnement des CA ;
- l'évaluation externe périodique des activités de formation continue ;
- le recyclage des maîtres de la première cohorte (2005) de la généralisation du curriculum (17 850 enseignants).
- L'appui aux services déconcentrés en matière d'élaboration et de gestion du Plan Stratégique de la formation Continue des Maîtres
- La mise en œuvre complète du Plan Stratégique pour la formation Continue des Enseignants (exploitation des résultats issus des activités de suivi)

Sous-composante 6 : Education Non Formelle

Les constats,

L'éducation non formelle est assurée dans les Centres d'Alphabétisation Fonctionnelle (CAF), les Centres d'Education pour le Développement (CED), les Centres d'Apprentissage Féminins (CAFé) et les Centres d'Education pour l'Intégration (CEI).

Son développement est confronté à l'insuffisance de financement, à la non disponibilité de statistiques fiables, à la faible coordination entre les diverses institutions et à l'insuffisance de personnels qualifiés à tous les niveaux.

L'objectif,

L'objectif est de contribuer à améliorer la **participation** des populations au processus de **développement socio-économique** du pays tout en favorisant **l'exercice par toutes et tous du droit fondamental et prioritaire à l'éducation**.

La justification,

Le faible taux d'alphabétisation au Mali a un impact négatif sur la mise en œuvre des projets et programmes de développement, dans la mesure où la population ciblée constitue une frange importante de la population active. Cette situation touche particulièrement les femmes et contribue à les rendre vulnérable. C'est pourquoi le PRODEC a fait de l'éducation non formelle un axe prioritaire.

Les résultats attendus,

- la population alphabétisée a augmenté, notamment en ce qui concerne les femmes ;
- la prise en charge des enfants déscolarisés ou non scolarisés est améliorée ;
- la participation des populations au processus de développement socio-économique est améliorée.

Les indicateurs,

- le nombre de jeunes déscolarisés, non scolarisés et d'adultes analphabètes de 16-45 ans ayant reçu une formation professionnelle qualifiante et par apprentissage;
- Le pourcentage d'enfants non scolarisés et déscolarisés précoces pris en charge dans les CED
- le nombre de personnes alphabétisées (auditeurs) par an dans les centres.

Les stratégies,

- la mise en place d'un mécanisme de communication/ de sensibilisation ;

- le développement d'un environnement lettré ;
- l'accroissement de la capacité d'accueil des structures de l'éducation non formelle ;
- la création et l'opérationnalisation des cantines dans les CED de zones en insécurité alimentaire ;
- la mise en œuvre du Programme Vigoureux d'Alphabétisation et de Promotion des Langues Nationales ;
- la mise en place d'un dispositif de suivi-évaluation adapté.
- la mise en place d'un mécanisme de financement de l'éducation non formelle ;

Les activités,

- la vulgarisation de la politique l'éducation non formelle ;
- l'alphabétisation de 231 050 personnes par an ;
- l'élaboration d'outils multimédias ;
- la construction et l'équipement de deux centres multifonctionnels par région ;
- la révision des manuels et guides CED conformément au nouveau curriculum ;
- la construction et l'équipement de 246 CED en moyenne par an (2 salles de classe, 2 ateliers de formation pratique, un bloc de latrines, un point d'eau, une aire d'essai, un magasin) ;
- l'élaboration des manuels et guides pour les CAFé
- la construction et équipement de 12 salles pour CAFé équivalent à 3 nouveaux Centres d'Apprentissage Féminins ;
- la réhabilitation de 126 structures d'éducation non formelle par an ;
- l'élaboration de deux modules d'apprentissage du français (initiation, consolidation);
- l'élaboration de deux modules de formation des Comités Villageois d'Alphabétisation (CVA) et des Comités de Gestion (CG) des CED ;
- l'élaboration du curriculum des 2^{ème} et 3^{ème} années Centre d'Education pour l'Intégration (CEI),
- la mise en place de 280 bibliothèques villageoises ;
- l'organisation du séminaire national de bilan programmation ;
- l'organisation du mois de la lutte contre l'analphabétisme ;
- le suivi des centres ENF ;
- la supervision des activités ENF
- La formation des formateurs des structures centrales et déconcentrées ;
- La formation initiale de 7000 animateurs CAF et CAFé ;
- Formation initiale de 600 nouveaux éducateurs CED ;
- L'impression des manuels et guides pour les centres d'éducation non formelle.

Composante II : Enseignement Secondaire Général (ESG)

Le constat,

L'Enseignement Secondaire Général est dispensé dans les lycées, d'une durée de trois ans. Deux filières principales le structurent : la série lettre et la série sciences. On constate également un fort déséquilibre entre les effectifs des séries scientifiques et ceux des séries littéraires et de sciences.

Une caractéristique essentielle de l'enseignement secondaire réside dans un fort taux de croissance (environ 22,2% par an entre 2005 et 2008) sans commune mesure avec les capacités de l'Etat. Ce taux de croissance contraste avec son faible taux de rendement (taux d'achèvement de 8%, pourcentage moyen de redoublement de 18,9%) dû en partie à la faible qualification des enseignants et à un contrôle et suivi pédagogique défectueux et trop centralisés.

En outre on constate, un développement incontrôlé du secteur privé tributaire de l'apport financier de l'Etat. La gestion de l'enseignement secondaire constitue une préoccupation fondamentale pour le département.

L'objectif,

L'objectif est **d'améliorer la qualité des apprentissages, de renforcer les mécanismes de gestion et d'accroître la capacité de l'état en vue d'une couverture nationale.**

La justification,

Les grands déséquilibres constatés au niveau de l'Enseignement Secondaire Général nécessitent qu'on lui accorde une attention toute particulière. Ces déséquilibres ont contribué tout au long des dernières années à générer des conflits et à hypothéquer la qualité du diplôme qu'est le Baccalauréat. Les effets de ces déséquilibres sont ressentis à tous les niveaux notamment à celui de l'enseignement supérieur.

C'est pourquoi la phase III du PISE, conformément aux grandes orientations du PRODEC, entend relever les défis majeurs que rencontre l'ESG.

Les résultats attendus,

- La qualité des apprentissages des élèves du secondaire est améliorée ;
- l'offre de l'éducation est accrue ;

- les mécanismes et les capacités de gestion sont améliorés tant au niveau du public qu'au niveau du privé.

Les Indicateurs,

- le taux d'accès en 12^{ème} année ;
- Le taux de réussite au Bac ;
- Le pourcentage moyen de redoublement ;
- Le ratio élèves/groupe pédagogique³ ;
- Le nombre de mission de contrôle administrative, pédagogique par an effectué par l'IES ;
- Le nombre de lycées construit et équipé.

Les stratégies,

- l'accroissement de la couverture nationale ;
- la mise en place du curriculum de l'ESG ;
- la mise en place d'une politique d'encadrement pédagogique et administratif orientée vers la déconcentration et la décentralisation ;
- le renforcement des mécanismes de contrôle de l'Etat sur les établissements privés ;
- le renforcement des capacités des enseignants ;
- la mise en œuvre de la politique du manuel scolaire et du matériel didactique ;
- La création de nouvelles séries et filières ;

Pour réguler les flux à l'entrée dans le secondaire les options suivantes sont retenues :

- La réduction progressive du nombre d'élèves entrant dans le Secondaire Général ; l'orientation des élèves admis au DEF prioritairement dans les établissements publics,

Les activités,

- la finalisation du curriculum ;
- la construction et équipement de dix (10) lycées publics dans les cercles ;
- la réhabilitation de 41 salles de classe ;
- la formation de l'ensemble des enseignants, du personnel administratif et pédagogique des établissements des AE et des CT ;
- le recrutement et la formation initiale de 90 nouveaux inspecteurs du secondaire ;

³ Un groupe pédagogique c'est un ensemble d'élève qui est regroupés pour suivre le même enseignement (ex 10^{ème} L1, 10^{ème} L2)

- la dotation des cinq (05) inspections du secondaire en moyens logistiques ;
- l'équipement de 10 salles informatiques dans les nouveaux lycées ;
- l'élaboration des modules de formation ;
- le renforcement de la dotation en manuels scolaires de 60 lycées publics et 25 lycées privés recevant les élèves de l'Etat sur trois (3) ans ;
- l'équipement les CDI de 60 lycées publics en mobilier, matériel informatique et logiciel de gestion et d'animation ;
- le recrutement de 704 enseignants pour le secondaire général sur la période du programme par les CT ;
- l'élaboration du cahier des charges de l'Enseignement Secondaire Général privé ;
- l'élaboration de la politique d'encadrement pédagogique.

Composante III : Enseignement Technique et Professionnel (ETP)

Les constats,

L'enseignement technique et professionnel se caractérise par une croissance des effectifs (environ 14,1% par an de 2004 à 2009) sans commune mesure avec les capacités réelles de l'Etat et une très grande dépendance des établissements d'enseignement privé (81,10%).

L'enseignement technique et professionnel se caractérise également par un fort taux de croissance dans les filières du tertiaire (plus de 80%) au détriment des filières industrielles.

Une autre caractéristique est la propension du système à mettre l'accent sur les filières professionnelles au détriment des filières techniques.

En outre, le dispositif actuel de la formation technique et professionnelle n'est pas suffisamment axé sur les besoins de l'économie et du marché du travail.

L'objectif,

L'objectif est **d'améliorer la qualité et la diversité de l'offre** de Formation Technique et Professionnelle (FTP) prenant en compte les besoins et caractéristiques de l'économie nationale à tous les niveaux.

Les justifications,

L'enseignement technique et professionnel est la seconde priorité du PRODEC. Les efforts fournis ces dernières années ont contribué à un début de réorganisation de l'enseignement Technique et Professionnelle en vue de son adaptation constante à l'économie nationale. Cependant, de gros efforts restent à fournir en vue d'une amélioration constante en matière de rénovation des curricula, de formation des enseignants, de restructuration des stratégies d'enseignement et d'implication des acteurs de l'économie.

Les résultats attendus,

- les apprentissages effectués par les élèves y compris les filles, sont améliorés dans un contexte de diversification des filières ;
- une plus grande cohérence est obtenue entre les profils de formation et les besoins du marché du travail ;
- une plus grande cohérence est obtenue entre les besoins du marché du travail et les effectifs à former.

Les indicateurs,

- le nombre d'enseignants formés ;

- le taux de transition du F2 à l'ETP
- le pourcentage de filles dans les filières industrielles et agro-sylvo-pastorales ;
- le pourcentage d'élèves orientés dans les filières industrielles et agro-sylvo-pastorales
- le nombre d'établissements ayant développé un partenariat avec le secteur productif privé.

Les stratégies,

- l'élaboration et l'adoption de la Politique Nationale en matière d'Enseignement Technique Professionnel (ETP) tenant compte de l'ETP élémentaire ;
- l'élaboration du schéma directeur national prenant en compte les schémas directeurs régionaux élaborés par les collectivités Territoriales ;
- le renforcement des capacités de formation des services centraux et déconcentrés ;
- le développement des filières porteuses dans les domaines industriels et agro-sylvo-pastoraux intégrant les TIC ;
- la mise en œuvre de l'autonomie de gestion dans les établissements publics ;
- la création des synergies entre les départements concernés par l'ETP ;
- l'appui à la DNETP pour la doter d'outils de suivi, de pilotage et d'évaluation du système de Formation Technique Professionnelle ;

Pour réguler les flux à l'entrée dans le secondaire les options suivantes sont retenues :

- L'augmentation progressive du nombre d'élèves entrant dans l'enseignement technique et professionnel initial ;
- L'orientation des élèves admis au DEF prioritairement dans les établissements publics,

Les activités,

- la construction et l'équipement de 5 Instituts de Formation Professionnelle (IFP) dont 3 à vocation agropastorale et 2 à vocation industrielle (machines, appareillage et outillage) ; de 9 lycées techniques et de 10 Centre de Documentation et d'Information (CDI) ;
- la mise en œuvre d'un plan de communication centré sur l'accès des filles aux filières porteuses à l'ETP ;
- la formation continue du personnel enseignant technique et administratif ;
- le recrutement du personnel enseignant, d'encadrement, et du personnel technique ;
- l'élaboration et la mise en œuvre des différents programmes par filière ;

- la création de cellules d'insertion des sortants de l'ETP dans trois (03) établissements de formation professionnelle publics et dans deux (02) établissements du privé ;
- la formation de 1 500 apprenants à la culture d'entreprise et à l'auto-emploi ;
- la mise en application de l'autonomie de gestion des IFP/CFP ;
- l'élaboration et la validation et mise en cohérence des mécanismes régissant les passerelles (CAP et BT, ETP et FP par apprentissage) ;
- la création de cellules d'insertion des sortants de l'ETP dans trois (03) établissements de formation professionnelle publics et dans deux (02) établissements du privé.

Composante IV : Formation Professionnelle.

Le constat,

La segmentation du marché du travail au Mali met en évidence un secteur moderne et un secteur non structuré dit informel dont les emplois agricoles sont prédominants. Le secteur informel est occupé principalement par des personnels peu ou pas formés et sans qualification (non scolarisés, déscolarisés de 16 ans et plus, adultes analphabètes, et autres jeunes à la recherche d'emploi). D'une manière générale, la très grande majorité des actifs de notre économie, tout secteur des actifs de notre économie, tout secteur confondu, doit sa formation à la famille, par le biais de l'apprentissage traditionnel.

L'objectif,

L'objectif est de contribuer à **améliorer le niveau de qualification et de compétence des actifs des secteurs formel et informel de l'économie nationale et à insérer dans la vie active** des personnes non scolarisées, déscolarisées de 16 ans et plus et d'adultes analphabètes.

La justification,

Axe prioritaire du PRODEC, la Formation Professionnelle éprouve de nombreuses difficultés, qui ont trait non seulement à son organisation, à sa gestion, mais aussi à son mode de financement et à sa mise en cohérence avec les besoins de l'économie.

Les résultats attendus,

- les compétences des actifs des secteurs formel et informel sont améliorées ;
- des jeunes déscolarisés, non scolarisés et analphabètes ont accès à une formation professionnelle de qualité répondant aux besoins du marché du travail ;
- les dispositifs d'accompagnement pour l'insertion professionnelle sont opérationnels.

Les indicateurs,

- le nombre de maîtres d'apprentissage/ formateurs en dogènes;
- le nombre d'adultes analphabètes formés ;
- le nombre de jeunes déscolarisés, formés ;
- le nombre de jeunes non scolarisés formés ;
- le nombre de jeunes déscolarisés, non scolarisés et analphabètes ayant obtenu un emploi.

Les stratégies,

- la mise en place d'un dispositif de formation professionnelle prenant en compte le système d'apprentissage de type dual et des formations modulaires ;
- la mise en place d'un dispositif de certification et de validation des acquis de l'expérience (VAE) ;
- la mise en place d'un plan de communication pour améliorer l'image de la formation professionnelle ;
- la mise en place d'un plan de communication pour accroître la participation des filles dans les différentes formations ;
- la mise en place d'un dispositif de suivi-évaluation adapté.
- La formation préprofessionnelle par l'apprentissage ;

Les activités,

- la formation de jeunes déscolarisés, non scolarisés et analphabètes ou ayant été alphabétisés dans le NF de 16 à 45 ans, la formation des formateurs ;
- la construction, réhabilitation et équipement des centres de formation professionnelle;
- l'élaboration et la mise en œuvre des programmes de formation ;
- la création et la gestion des bases de données au niveau régional et central ;

Composante V : Enseignement supérieur

Les constats,

- les effectifs de l'enseignement supérieur ont connu une croissance exponentielle sans commune mesure avec les capacités de l'Etat. Alors que le PISE II prévoyait un le taux de croissance de 10,2 %, déjà en 2005_2006, on constatait un taux de croissance de 23,4 %.
- l'enseignement supérieur se caractérise également par des filières longues et inadaptées aux besoins de l'économie nationale, une faible contribution des ménages et une très forte inégalité d'accès privilégiant les enfants des milieux aisés.

L'objectif,

L'objectif est de contribuer à **améliorer le rendement interne** de l'enseignement supérieur et accroître sa **cohérence avec les besoins** de l'économie nationale.

La Justification,

Tout au long des phases I et II du PISE, très peu de mesures concrètes ont été mises en œuvre concernant l'enseignement supérieur malgré l'intention affichée dans le PRODEC qui proposait déjà « un enseignement supérieur de qualité répondant à des besoins prioritaires et aux coûts maîtrisés ». Or, le développement de l'économie nationale ne saurait se faire sur une base pérenne sans l'apport d'un système d'enseignement supérieur capable de fournir les ressources humaines hautement qualifiées pour la conception et la gestion du processus de développement.

Les résultats attendus,

- les enseignements dispensés dans les grandes écoles et les facultés sont améliorés et réorganisés conformément au système LMD ;
- les filières et les séries des grandes écoles et facultés répondent aux besoins du marché ;
- le financement de l'enseignement supérieur est diversifié.

Les indicateurs,

- le nombre d'étudiants pour 100 000 habitants ;
- le pourcentage d'étudiants par série et/ou filière ;
- le pourcentage d'étudiants boursiers dans le public.

Les stratégies,

- la redéfinition de l'architecture des filières de formation conformément à la réforme LMD (Licence-Master-Doctorat) ;
- la mise en place d'un système d'assurance qualité ;
- la mise en place de mesures incitatives en faveur du secteur privé d'enseignement supérieur ;
- la définition et la mise en œuvre d'une politique d'enseignement à distance ;
- la mise en place d'un outil de suivi de l'insertion des diplômés ;
- la mise en place d'un système d'information et de gestion.

Les activités,

- la création des filières courtes professionnalisantes ;
- la création d'universités dans les régions ;
- la création d'Ecoles doctorales ;
- la mise en place des filières de formation professionnelle porteuses ;
- la formation des enseignants pour les filières courtes professionnalisantes et les structures d'enseignement supérieur impliquées dans le système LMD ;
- la construction et équipement du centre de formation à distance ;
- la réalisation d'une étude sur l'implication possible du secteur privé dans le logement, le transport et la restauration des étudiants ;
- la réalisation d'une étude sur de nouveaux critères d'accès aux aides sociales ;
- la construction des résidences universitaires de 4000 et 2000 places ;
- l'élaboration d'un plan de carrière des agents du département prenant en compte les formations reçues.

Composante VI : Recherche scientifique

Les constats,

La recherche scientifique est confrontée à une série de difficultés qui hypothèque son développement. La faible qualité des ressources humaines, le sous-équipement des structures de recherche et la faible appropriation des résultats par les utilisateurs, la faible capacité financière de l'Etat, le manque de relation entre le secteur privé et les structures de recherche sont autant de préoccupations qui entravent le développement de la recherche scientifique.

Pour faire face à ces difficultés, le gouvernement a jugé opportun de transformer les structures de recherche en Etablissements Publics à caractère Scientifique et Technologique (EPST) dotés d'une autonomie de gestion financière. L'allocation par l'Etat de fonds de plus en plus importants à la recherche ces dernières années, a contribué à l'émergence de chercheurs de haut niveau.

Les objectifs,

Les objectifs sont **d'améliorer les capacités des structures en charge de la recherche scientifique** y compris la recherche **linguistique et pédagogique** appliquée aux langues nationales et développer la **coopération** entre les structures de recherches et les secteurs de production.

La justification,

Le PRODEC fait du développement de la recherche scientifique et technologique un de ses axes majeurs. Cependant, la mise en œuvre des différentes phases I et II n'a pas permis d'atteindre les objectifs visés en la matière. C'est pourquoi il apparaît important notamment, dans le cadre de la réorganisation de l'enseignement supérieur et de sa mise en cohérence avec les besoins de l'économie, d'accorder une attention particulière à la recherche scientifique et technologique au cours de cette dernière phase.

Les résultats attendus,

- les capacités des structures en charge de la recherche scientifique et technologique sont améliorées ;
- la coopération entre les structures de recherche et les secteurs de production est développée ;
- la diffusion des résultats de la recherche est améliorée.

Les indicateurs,

- le nombre de chercheurs formés en rédaction scientifique ;
- le nombre d'équipes de recherche sélectionnées ;
- le nombre de publications et de rapports scientifiques.

Les stratégies,

- la mise en place d'un dispositif de financement de la Recherche y compris le Fonds Compétitif pour la Recherche ;
- le renforcement des ressources humaines ;
- le renforcement des mécanismes de diffusion et d'exploitation des résultats de la Recherche y compris les résultats de la recherche linguistique.

Les activités,

- la formation des chercheurs dans les différents domaines de la Recherche scientifique ;
- la diffusion et l'exploitation des résultats des travaux de recherche ;
- l'élaboration d'un plan et d'un mécanisme de financement de la recherche.

Composante VII : Gestion/Déconcentration/ Décentralisation/Planification participative de l'éducation

Le constat,

Cette composante se caractérise par : (i) la **faible capacité des services** du Ministère de l'Éducation de Base, de l'Alphabétisation et des Langues Nationales à **assurer les fonctions de planification, de gestion des ressources et de suivi de la performance qui pose la question de l'imputabilité, de contrôle et d'allocation des ressources financières** dans un contexte de décentralisation et de déconcentration, (ii) la **non effectivité du transfert des ressources financières aux Collectivités Territoriales**, (iii) la **faible capacité de communication** du département, (iv) la persistance des dysfonctionnements dus à l'inachèvement du processus et caractérisé par : l'insuffisance des ressources humaines en nombre et en qualité, les difficultés de collaboration entre Services Déconcentrés et les Collectivités Territoriales, la faible implication des Collectivités Territoriales dans la gestion de leurs écoles, l'absence d'une stratégie éducative du territoire et de Gestion des Ressources Humaines dans les zones défavorisées, l'existence des Comités Gestion Scolaires (CGS) et des commissions éducatives peu fonctionnels, l'insuffisance d'un système de suivi des CGS, l'inexistence de cartes éducatives pour les Collectivités Territoriales.

Les objectifs,

Les objectifs sont : (i) **redéfinir et renforcer le dispositif de pilotage** et de coordination du secteur de l'Éducation, (ii) **recentrer** le travail des services centraux autour de leurs missions régaliennes de conception, de coordination, de contrôle et de **suivi des politiques dans un contexte de gestion décentralisée de l'éducation**, (iii) **procéder au transfert** effectif des ressources financières de l'État aux Collectivités Territoriales, (iv) procéder à une délégation

La justification,

Le dispositif révisé de pilotage de la réforme institutionnelle adopté et mis en place a montré ses limites. En outre, les CT et les SD éprouvent encore de la difficulté à travailler ensemble.

Malgré les efforts fournis par l'État et ses partenaires, la mobilisation des ressources connaît encore des difficultés pour faire face aux défis que pose le développement du secteur.

Pour ce faire, il est nécessaire de mettre en place un système de planification et de reportage transparents impliquant tous les partenaires

Les résultats attendus,

- la gestion de l'école en mode décentralisé est améliorée ;
- les Services du département au niveau central et déconcentré, exercent leurs missions de conception, de coordination, de mise en œuvre, de contrôle et de suivi des politiques dans une gestion décentralisée de l'éducation.

Les indicateurs,

- disponibilité des comptes rendus des réunions du Cadre Partenarial et du Comité de Pilotage
- des attributions spécifiques du système
- Disponibilité des rapports d'activités trimestriels et annuels
- le pourcentage d'enseignants bénéficiant de la prime de zones difficiles;
- le pourcentage de CGS mis en place au niveau du fondamental et du secondaire;
- le pourcentage des ressources d'investissement et récurrentes transférées aux collectivités territoriales ;

Les stratégies,

Pour accélérer le processus de la décentralisation et la déconcentration, les stratégies suivantes sont envisagées:

L'accompagnement des Collectivités Territoriales dans l'exercice des Compétences transférées

Le renforcement des capacités des services déconcentrés dans leur rôle d'appui conseil aux collectivités

L'accélération du rythme de transformation des écoles communautaires en écoles communales ;

Le recrutement massif d'enseignants fonctionnaires des CT ;

Le renforcement du rôle des collectivités dans le pilotage et la programmation des activités de formation professionnelle au niveau régional et local ;

Pour améliorer le pilotage du secteur ; les stratégies suivantes sont envisagées :

- Le renforcement du Comité de pilotage, du secrétariat technique permanent du PISE, et des commissions thématiques,
- le renforcement des organes de concertation sur le PISE à tous les niveaux ;

- le renforcement des capacités de communication du département ;
- l'amélioration de la prise de décision sur la base de l'exploitation des annuaires statistiques, des rapports de missions conjointes de suivi et d'évaluation, des rapports d'études
- La mise en place des outils d'aide à la prise de décision (tableaux de bord, outils de requête pour l'analyse multidimensionnel pour tous les ordres d'enseignement,)
- Le suivi de la production des outils de planification (CDMT, PAT, PA, PTI/BSI) en lien avec le CSCR ;
- la mise en place d'un système de suivi de la performance des écoles, fondée sur des indicateurs-clés
- La mise en place d'un système d'encadrement de proximité des écoles ;
- La réforme des UFAE ;

Pour améliorer le suivi et l'évaluation du secteur, les stratégies suivantes sont envisagées :

- La mise en place d'outils de suivi/évaluation et de rapportage (les revues à mi-parcours, missions conjointes, audit interne) au niveau central, décentralisé et déconcentré ;
- Le renforcement de capacité d'exploitation des outils et la production des rapports.

Pour assurer la mise en œuvre efficace des fonctions de coordination, de suivi et de contrôle dans un contexte de décentralisation, il est envisagé la restructuration de certains services du sous secteur de l'éducation et de la formation professionnelle, tel que recommandé par le Forum national. Cette restructuration qui sera consacrée par des textes législatifs et réglementaires visera essentielle l'émiettement de la direction nationale de l'Education en plusieurs services de taille plus maîtrisable. Egalement, elle permettra le renforcement de l'encadrement de proximité avec des missions mieux ciblées pour booster la qualité et l'expansion des sous secteur de l'éducation de Base.

Les activités,

- la généralisation progressive du modèle de CGS fonctionnel à toutes les écoles ;
- la formation des membres de CGS sur la gestion participative de l'école
- le suivi évaluation des CGS.
- la généralisation progressive du modèle de CGS fonctionnel à toutes les écoles ;
- l'extension de l'ADARS à toutes les écoles publiques et communautaire
- le transfert des ressources humaines et financières aux Collectivités Territoriales ;
- l'appui des services déconcentrés de l'éducation aux CT en matière d'élaboration et de mise en œuvre des plans de développement éducatifs (PDE);
- l'appui des services déconcentrés de l'éducation aux CT en matière d'élaboration et de mise en œuvre des projets d'école ;

- La formation des CT à l'élaboration de cartes éducatives ;
- l'appui à l'élaboration et au suivi des contrats de service entre les CT et les organes de la société civile ;
- L'appui aux CT dans le suivi et le contrôle des constructions scolaires ;
- le suivi de l'exécution des financements mis à la disposition des services déconcentrés et décentralisés ;
- l'appui technique aux services déconcentrés pour la régionalisation de l'orientation des élèves titulaires du DEF ;
- L'évaluation de l'impact de l'ADARS ;
- La formation de (30) agents du centre d'ingénierie ;
- La Construction et l'équipement de (9) directions régionales de l'Emploi et de la Formation Professionnelle ;
- Le renforcement du Comité de pilotage, du secrétariat technique permanent du PISE, et des commissions thématiques,
- L'élaboration et l'adoption des textes du Comité de Pilotage
- Le recrutement des deux secrétaires permanents du Cadre partenarial des ministères en charge de l'éducation et de la formation professionnelle
- La dotation du secrétariat permanent d'un budget conséquent
- La réorganisation des commissions thématiques : Commission thématique Qualité ; Commission thématique Planification, Gestion décentralisation/déconcentration du système éducatif
- la mise en place de groupes Ad hoc : Alphabétisation et éducation non formelle ; SCOFI ; DPE et EPS ; ETP
- la tenue régulière des réunions de concertation à tous les niveaux sur l'éducation et la formation professionnelle
- la validation et la mise en œuvre de la stratégie et du plan de communication interne et externe ;
- Le suivi de la mise en œuvre de la stratégie de communication
- L'animation du site Web des ministères
- La publication régulière de la revue Contact et du Bulletin du MEALN
- la formation à l'exploitation des annuaires,
- l'exploitation des rapports de missions conjointes de suivi et d'évaluation, des rapports d'études;
- l'immatriculation/informatisation des élèves et des personnels du fondamental ;
- La formation à la gestion par résultats
- La formation à l'élaboration à l'exploitation des tableaux de bord, outils de requêtes ;
- La formation à l'analyse des politiques éducatives (RESEN)

- La formation (y compris la formation en ligne) à l'élaboration et à l'utilisation des CDMT (national et régionaux), PAT, PA, PTI/BSI
- L'interconnexion de tous les services centraux et déconcentrés ;
- L'installation d'intranet dans les services de l'éducation
- la mise en place d'un Système d'Information et de Gestion de l'Education (SIGE) ;
- la mise en place d'un système d'information statistique unique ;
- La définition des indicateurs de performance
- La formation à l'utilisation des indicateurs
- Le suivi des écoles
- L'actualisation, la production et la distribution du Vade Mecum (Guide de l'administrateur scolaire et/ ou du maître)
- La formation à l'exploitation du Vade Mecum
- la transformation des CAP en IEF ;
- la création de postes de conseillers pédagogiques résidents ;
- la nomination d'un conseiller référent par commune.
- l'évaluation de la convention MEN/ANICT ;
- l'appui à l'élaboration des outils de programmation et de gestion (CDMT général et régional, PA, cadrages techniques et budgétaires, RESEN, manuels de procédures, budget programme)
- l'extension de l'utilisation des TIC dans tous les ordres d'enseignement ;
- La formation de 20 agents de la DNFP et de 45 agents de DREFP ;
- La construction et l'équipement du centre d'ingénierie en lieu et place des 3 UFAE ;

Pour améliorer le suivi et l'évaluation du secteur, les activités suivantes sont envisagées :

- La mise en place d'outils de suivi/évaluation et de rapportage au niveau central, décentralisé et déconcentré ;
- la production des RSTF, Aide-mémoires des missions,
- la réalisation de missions conjointes de suivi et d'évaluation du programme ;
- la réalisation d'audits annuels ; rapports annuels.
- Le renforcement de capacité d'exploitation des outils et la production des rapports.
- le suivi de l'application rigoureuse des cadres organiques.
- La création de la Direction Nationale de l'Education non formelle et des Langues Nationales ; du Centre National des Cantines scolaires ; de la Direction Nationale de la Formation, l'Agence Nationale des Langues Abdoulaye BARRY, Le Centre

National des Ressources de l'Education non Formelle ; de la Direction Nationale de l'Education Préscolaire et de l'Education Spéciale ;

- la création d'Académies d'Enseignement (2) et de Centres d'Animation Pédagogiques (20) ;
- Document de Politique Nationale de Développement de la Petite Enfance ;
- La création et l'opérationnalisation de l'Université de Ségou ;
- La transformation des CAP en IEF ; de la DNEB en DNEF ; de l'IES en IGEN, du CNE en Direction Nationale de la Pédagogie
- La redéfinition des séries et filières dans l'enseignement secondaire pour une meilleure gestion des flux ;
- Projet de textes relatif à l'Enseignement Privé au Mali.
- Projets de textes relatifs à l'organisation et au fonctionnement de la Direction Nationale de l'Enseignement Secondaire ;
- Le recrutement et l'affectation dans les académies et CAP des ingénieurs et techniciens de construction civile
- la transformation de la section scolarisation des filles en une division de la nouvelle Direction Nationale de l'Enseignement Fondamental ;

Hypothèses critiques et mesures d'atténuation

La réussite de la troisième Phase est tributaire d'un certains nombres de facteurs interne et externe aux départements tels que :

- le niveau des ressources financières mobilisées ;
- la capacité des Ressources Humaines à tous les niveaux ;
- la capacité de gestion des services des Ministères ;
- la capacité de gestion des Collectivités Territoriales (CT) ;
- la contribution des Collectivités Territoriales au financement du programme ;
- la contribution du secteur privé au financement du programme ;
- la communication aux différents niveaux ;
- le respect des procédures nationales en matière de gestion financière.

Pour réduire ces risques, le Département entend mettre en œuvre les mesures d'atténuation suivantes :

- le respect des engagements financiers consentis par l'Etat et ses Partenaires au développement et les autres contributeurs au financement du programme ;
- la mise à disposition à temps des fonds annoncés ;
- le renforcement des capacités des Ressources Humaines en générale et la mise en place d'une culture de l'imputation (responsabilisation, contrôle) ;
- le renforcement des capacités de gestion aux niveaux centraux et déconcentrés ou central et déconcentré ;
- le développement d'une communication interne et externe à tous les niveaux, fondée sur des stratégies et des plans ;
- le respect de la Déclaration de Paris.

Références documentaires

Textes législatifs et réglementaires :

- La Loi N° 93-008 du 11 février 1993 déterminant les conditions de la libre administration des collectivités territoriales, modifiée par la Loi N° 96-056 du 16 octobre 1996 qui confère aux Collectivités Territoriales, des missions de conception et de mise en œuvre des actions de développement en matière d'éducation.
- La Loi N° 95-022 du 20 mars 1995 portant statut des fonctionnaires des Collectivités Territoriales.
- La Loi N° 95-034 du 12 avril 1995 portant code des Collectivités Territoriales, modifiée par la Loi N° 98-010 du 15 juin 1998 modifiée par la Loi N° 98-066 du 30 décembre 1998 qui spécifie les domaines de compétences des Collectivités Territoriales.
- La Loi N° 96-059 du 04 novembre 1996 portant création des Communes et la Loi 99-035 portant création des cercles et Régions comme Collectivités Territoriales.
- La Loi N° 99-046 du 28 décembre 1999 portant Loi d'orientation sur l'éducation qui énonce et consacre la priorité accordée à l'éducation et l'engagement des plus hautes autorités du pays pour une école démocratique dans un contexte décentralisé.
- le Décret N° 95-210/P-RM du 30 mai 1995 déterminant les conditions de nomination et les attributions des représentants de l'État au niveau des Collectivités Territoriales.
- Le Décret N° 00-306/P-RM du 04 juillet 2000 fixant les conditions de travail du personnel enseignant des Collectivités Territoriales.
- Le Décret N° 313/P-RM du 04 juin 2002 fixant les détails des compétences transférées de l'État aux Collectivités Territoriales en matière d'éducation.
- L'instruction N°08 - 0003 du 21 novembre 2008 du Premier Ministre, Chef du Gouvernement relative à l'accélération du transfert des ressources de l'Etat aux Collectivités Territoriales.

- L'Arrêté N° 04-0469 du 09 Mars 2004 portant création et fonctionnement des Comités de Gestion Scolaire.

Documents de référence :

- Les grandes Orientation du PRODEC (1998 / 2000)
- Le descriptif du PISE I (2001_2005)
- Le descriptif du PISE II (2006_2009)
- L'évaluation du PISE I
- Les aides mémoires des missions conjointes du suivi et d'évaluation du PISE
- Le Rapport d'Etat du Système Educatif (RESEN 2009)
- La Politique Nationale du Manuel scolaire et du Matériel didactique
- La Politique Nationale de Formation Continue des Enseignants
- Les différentes études : curriculum, Formation des Enseignants, Gestion des Flux, efficacité des ateliers, décentralisation, manuel scolaire, etc.
- Les documents de Programmation.

ANNEXES

ANNEXE 1 : La politique des enseignants dans le cadre du PISE III

ANNEXE 2 : Appui direct à l'amélioration des rendements scolaire (ADARS), suivi des fonds alloués aux Collectivités Territoriales, manuel et matériel didactique (politique e procédure de paiement)

ANNEXE 3 : Stratégie de l'enseignement Technique et de la Formation Professionnelle

ANNEXE 4 : Politique nationale de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique

ANNEXE 5 : Appui au pilotage du PISE III, stratégie mise en œuvre pour fournir des annuaires de qualité à temps au cours de l'année N, Processus de Planification éducative scolaires, et la carte scolaire

ANNEXE 1 :

La politique des enseignants dans le cadre du PISE III

❖ Au niveau du fondamental :

Le recrutement des enseignants se faisait jusqu'en 2009-2010 par les Collectivités Territoriales en relation avec les Centres d'Animation Pédagogique. Au titre de l'année scolaire 2010-2011, il se fera sur la base d'un concours organisé par le Ministère de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales en collaboration avec le Ministère de l'Éducation, de l'Alphabétisation et des Langues Nationales à travers la Direction des Ressources Humaines et la Direction Nationale de l'Éducation de Base.

Les besoins en personnel sont recensés par Centre d'Animation Pédagogique (CAP) en tenant compte des postes vacants dans les écoles existantes et des écoles à ouvrir à la prochaine rentrée. Ces informations figurent dans les rapports de fin d'année scolaire. Elles sont transmises à l'AE qui les communique au niveau national.

Mécanisme de maintien des enseignants :

- L'octroi d'une prime de zone (250.000 à 300.000 / An et /enseignant) ;
- Des logements (cité des enseignants) ;
- L'octroi de moyens de déplacement (motos, pinasse, camionnette, etc.) ;
- Des facilités au niveau des services de santé surtout pour les femmes enseignantes.

Au niveau de l'Etat, c'est la prime de zone qui est retenue. Les autres facilités sont le plus souvent des initiatives des communautés, en général des associations de ressortissants.

❖ La transformation du statut des enseignants des écoles communautaires en statut de fonctionnaires des collectivités :

- Le niveau de compétences des enseignants des écoles communautaires est très variable (du recalé du fondamental 2 à l'étudiant ayant fréquenté l'Université) ;
- Faire une évaluation des compétences pédagogiques de tous les enseignants des écoles communautaires pour sélectionner les meilleurs et les recruter au compte de la fonction publique des Collectivités Territoriales.
- Classer les enseignants par catégorie (bon, assez bon, médiocre) : Bon et assez Bon changeront de statut pour devenir fonctionnaires des collectivités.

❖ Le recrutement des enseignants :

Les enseignants sont recrutés par les collectivités en collaboration avec les structures déconcentrées de l'éducation en donnant la priorité aux locuteurs des langues du milieu comme les écoles mobiles sont publiques avec la spécificité de la mobilité.

❖ Réforme des examens dans les IFM :

Aucune décision n'est prise pour le moment, cependant comme la filière des titulaires du DEF est en voie d'extinction, l'élève maître de la filière n'aura plus qu'une scolarité de deux ans. Ce qui réduirait le nombre d'examen de passage.

❖ Existence d'un vivier de bacheliers suffisant pour le concours d'entrée :

Si la tendance des résultats du baccalauréat de cette année persiste, il va s'en dire que l'on aura des difficultés à recruter le nombre escompté qui réduirait au rythme de production actuel des IFM alors que le besoin en maîtres est croissant.

❖ Articulation entre les différents modes de formation :

La SARPE n'est qu'une stratégie alternative donc provisoire ; les écoles de formation de maîtres se multiplient et vont prendre le relais de cette solution alternative et ceci à très court terme.

❖ **Les Centres Virtuels de Formation impact, résultat attendu :**

Les CVFs sont des dispositifs prônés par le cadre général d'orientation du curriculum de l'enseignement fondamental qui stipule que les TICE doivent être introduites au sein de l'enseignement fondamental. Aussi dès la formation initiale, l'enseignant se familiarise avec l'outil informatique et des appareils audiovisuels et en fait un usage pédagogique.

Le formateur de l'IFM et même l'élève maître stagiaire peuvent filmer leurs pratiques de classe, les visionner en groupe et en discuter en vue de les améliorer.

La connexion internet des CVFs permet aux formateurs et aux élèves maîtres d'accéder à des informations pédagogiques récentes en vue d'améliorer leurs pratiques de classe.

Au sortir de l'IFM, l'enseignant est déjà familier avec l'outil informatique et peut aisément initier son élève s'il a l'opportunité.

❖ **Vision à long terme de la formation initiale :**

La politique de formation initiale des enseignants du fondamental est sous-tendue par des principes de base et guidée par des orientations qui déterminent les choix d'actions à mener.

Des Principes :

La formation initiale est basée sur les principes suivants :

La formation initiale est une prérogative de l'Etat : elle relève exclusivement de la compétence du Ministère de l'Education. Ce principe est conforme au contenu des « Grandes Orientations de la Politique Educative – janvier 2000 » du PRODEC qui stipule que « l'Etat est le principal responsable de la formation des enseignants ».

A long terme, il s'agira d'élever le niveau de recrutement des élèves-maîtres dans le but de réduire le nombre d'années de formation et maintenir un meilleur niveau de qualification et réduire la déperdition.

La formation initiale développe chez les élèves maîtres et élèves maîtresses le goût constant d'apprendre et favorise leur engagement ultérieur dans un processus de formation continue à vie

Des Orientations :

La formation initiale est axée sur l'alternance entre les apprentissages théoriques et pratiques

❖ **Du Coursus et Modalités de Formation :**

Types d'Apprentissage

L'élève maître reçoit une formation qui comporte essentiellement deux volets : un volet de culture générale et un volet de culture professionnelle. Le dosage de ces apprentissages est différent selon que l'on se destine à être maître généraliste ou maître spécialiste. Cette formation le prépare également à une auto formation permanente. Dans la formation du maître généraliste, toutes les disciplines sont prises en compte en raison du fait qu'il aura à les dispenser au niveau du premier cycle de l'école fondamentale. Dans la formation du maître spécialiste, l'accent est mis sur les disciplines qu'il va enseigner au second cycle.

Le Stage Pratique :

Au cours de leur formation, les éducateurs effectuent un stage en milieu rural. Ce stage vise une adaptation des méthodes apprises aux exigences du milieu rural. Il permet de les mettre dans un cadre de production du matériel didactique. Il permet en outre d'identifier des activités pertinentes du milieu rural et d'évaluer les besoins de ce milieu en matière de prise en charge de la petite enfance.

L'évaluation se fait à travers un examen de passage en deuxième année et un examen de fin de cycle.

Des évaluations en fin de cycle prend en compte la moyenne annuelle, la note de stage pratique et la moyenne de l'examen proprement dit.

De la Durée de la Formation

La durée de la formation pour les enseignants du fondamental est de quatre ans pour les titulaires du Diplôme d'Etudes Fondamentales et de deux ans pour les titulaires du baccalauréat. Elle est de deux ans pour les éducateurs du préscolaire titulaire du DEF.

❖ **DES MODALITES DE RECRUTEMENT DES ELEVES MAITRES**

Les élèves sont recrutés sur la base d'un concours organisé annuellement aux mois d'Août et de Septembre par le Centre National des Examens et des Concours de l'Education.

Les candidats sont détenteurs du Diplôme d'Etudes Fondamentales pour le cycle de quatre ans et du baccalauréat pour le cycle de deux ans.

Trois filières sont offertes au concours : la filière généraliste pour ceux qui se destinent à enseigner au premier cycle de l'Enseignement Fondamental, la filière spécialiste (Lettres- Langues- Mathématiques- Sciences) pour ceux qui destinent à l'enseignement au niveau du second cycle du fondamental, et la filière pour les éducateurs préscolaires.

L'effectif des admis est déterminé d'une part par les résultats du concours, d'autre part par les possibilités budgétaires de l'Etat en termes de prise en charge des boursiers. Il y a lieu de signaler que pour motiver quant au choix de la profession enseignante, l'Etat offre des bourses (trousseau et pension alimentaire) à tous les élèves maîtres des Instituts de Formation de Maîtres.

❖ **Articulations entre les différents modes de formation :**

La réponse à la question 4 répond à cette question. Ce n'est que provisoirement que les deux modes de formation cohabitent et la SARPE à court terme sera abandonnée.

❖ **Articulation entre la formation initiale et le bilinguisme.**

L'apprentissage des langues nationales est déjà introduit dans les curricula de l'enseignement normal. La multiplication des IFM et leur implantation à travers tout le pays a aussi pour but de prendre en charge les exigences des aires sociolinguistiques.

❖ **Formation d'enseignants polyvalents pour le fondamental II :**

Les IFM pour le fondamental II ne forme que des maîtres polyvalents :

Maîtres LHG : langues, histoire et géographie ;

Maître LDM : langues, dessin, musique ;

Maître MPC : maths, physique et chimie ;

Maître SNPC : science naturelle physique chimie.

❖ **Mécanisme de Suivi des Fonds ADARS :**

Il y a deux types de fonds ADARS : Financement Banque Mondiale et Budget National.

La disponibilité des fonds à la banque est signalée par le directeur du CAP au Comité de Gestion Scolaire (CGS). Le chèque est retiré par le CGS à la banque. L'état des besoins est fait avec le personnel enseignant. Le CGS paye le matériel muni des factures.

Le Directeur du CAP se rassure auprès des CGS que le montant autorisé est reçu. Il vérifie le matériel et les factures livrées. Le Directeur du CAP vérifie également si toutes les dépenses sont justifiées par des factures en bon et dû forme.

❖ **Modalités Pratiques pour une meilleure allocation des ressources en vue de réduire les disparités régionales.**

La gestion des écoles relève des comités de gestion scolaire mis en place par les communautés dans le cadre de la gestion de l'école en mode décentralisé. L'on sait que les Comités de Gestion qui évoluent dans des contextes défavorisés ont très peu de moyens.

Il serait souhaitable que l'allocation des ressources se fasse sous la forme d'une discrimination positive à l'endroit des milieux défavorisés. Il faut offrir les moyens de développer à la fois l'accès et la qualité dans ces milieux.

❖ **Actions relatives à la mise en place d'une école mobile: modalités de création et d'ouverture, recrutement d'enseignants.**

Cette école est basée sur quelques principes dont :

- La mobilisation sociale près des communautés ;
- La forte adhésion des communautés ;
- La mobilité des infrastructures de la salle de classe est démontable, elle peut se déplacer au plus 3 fois dans l'année ;
- Les cours continus ou discontinus ; la somme des mois enseignés doit atteindre ou dépasse sept mois ;
- Le nombre d'enfants doit atteindre au moins 20 par promotion. Le recrutement est biennal. La finalité est de scolariser et de donner une éducation fondamentale à 15000 enfants de migrants au total (10 000 dans la région de Mopti et 5 000 dans la région de Tombouctou ;
- la fourchette d'âge de scolarisation située entre 6 et 12 ans ;
- La langue d'enseignement retenue est le français et le programme enseigné est le programme de l'école classique ;
- La création d'un pôle de développement autour de l'école basée sur les besoins prioritaires de la tribu (et/ou de la commune) concernée. Un pôle dont la finalité est d'aboutir à un développement équilibré, harmonieux et durable des régions de Mopti et de Tombouctou ;
- Le strict respect du mode de vie des populations concernées et de leur calendrier de déplacement ;
- L'école n'a pas pour point de repère le village tel que définit par l'administration, mais les « éggirdi » pluriel de éggirgol (calendrier de déplacement d'une tribu de pêcheur ou d'éleveur dans le Delta Intérieur du fleuve Niger)⁴ :
 1. La communication à temps (**avant juillet**) de la liste des enfants scolarisables et celle des parents ;
 2. La communication à temps des différents sites qui seront occupés par l'école dans l'année ;
 3. La communication de la durée et de la période d'occupation de chaque site en utilisant le calendrier grégorien ou à défaut le calendrier solaire ;
 4. La disponibilité d'un enseignant chevronné pouvant communiquer dans la langue du milieu (peulh, bozo ou tamashek), disponible et pouvant s'adapter aux conditions de vie des populations ciblées.

❖ **Les actions de mise en place pour la création des écoles à classe unique (ECU) :**

- Faire une mobilisation sociale auprès des communautés ;
- Assurer l'adhésion des communautés ;
- Limiter le nombre d'élèves à 40 maximum ;
- La mise à disposition d'un local par la communauté ;
- Appliquer la parité entre filles et garçons ;
- Recruter des enseignants expérimentés, volontaires pour accompagner l'innovation.

Les enseignants des ECU ont les mêmes avantages que ceux des écoles à accès difficiles.

❖ **Amélioration de la qualité :**

- le respect des normes des effectifs par classe ;
- le renforcement du suivi de proximité par les directeurs d'école et ses conseillers pédagogiques ;
- la tenue régulière des cahiers ou fiches de préparation ;
- la disponibilité des livres par élève ;
- la régularité des corrections ;
- la responsabilisation des directeurs d'école au respect des horaires ;
- la surveillance des Comités de Gestion sur la gestion du temps scolaire ;
- la disponibilité de maîtres compétents qualifiés.

❖ **Mécanisme de la politique de réduction du redoublement :**

Cours de ré médiations/rattrapage sont organisés par les CAP dans des écoles à fort taux de redoublement .L'état finance les cours de ré médiation et de rattrapage. Le conseiller pédagogique chargé de ces cours fait un suivi

mensuel au niveau des écoles. Les agents des académies font une supervision par trimestre et ceux de la DNEB deux supervisions/an.
Il y a un test d'évaluation /an.

ANNEXE 2 :

Appui direct à l'amélioration des rendements scolaires (ADARS), suivi des fonds alloués aux Collectivités Territoriales, manuel et matériel didactique (politique et procédure de paiement)

Point d'alignement sur la politique de recrutement des enseignants dans le cadre du PISE III

POINT 1 : Appui direct à l'amélioration des rendements scolaire (ADARS)

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION :

De l'indépendance à la réforme de la décentralisation les dépenses de fonctionnement ou d'achats de petits matériels didactiques (craie, règles, ardoises...) étaient imputables aux autorités administratives ou représentants de l'Etat à travers les impôts locaux collectés (Gouverneurs, Commandants de Cercle et Chefs d'Arrondissements).

Avec la politique de décentralisation amorcée par les plus hautes autorités du Mali, ces impôts locaux et des compétences en matière de gestion de l'école (achats de petits matériels didactiques ...) ont été transférés aux collectivités territoriales décentralisées (Assemblées Régionales, Conseils de Cercle et Mairies).

Compte tenu du faible taux de recouvrement de ces impôts locaux (problèmes d'électorat, non comprise de la notion de décentralisation par certaines populations ...) et des dépenses de fonctionnement de ces structures décentralisées il a été constaté des insuffisances notables dans l'approvisionnement des écoles en petits matériels didactiques (craie, règles, ardoises...) par ces collectivités territoriales.

Dans le cadre la mise en œuvre du Programme Décennal de Développement de l'Education (PRODEC) à travers le Programme d'Investissement Sectoriel de l'Education (PISE Phase I), une réallocation des ressources financières a été demandée et obtenue de la Banque Mondiale sur l'accord de crédit IDA 3449 MLI pour la prise en charge de l'achat de ces petits matériels didactiques.

Cette réallocation a été initiée par la Cellule d'Appui à la Déconcentration et Décentralisation de l'Education (CADDE) dont l'une des missions essentielles est de proposer et d'accompagner le processus de Déconcentration/Décentralisation du système éducatif malien devant aboutir au transfert de compétences et des ressources aux collectivités territoriales.

La finalité de ce processus, c'est l'école. C'est dans ce cadre que se situe la composante « Appui Direct à l'Amélioration des Rendements Scolaires »

II. OBJECTIF

Les objectifs sont de:

- ✓ doter des écoles en petits matériels didactiques ;
- ✓ doter des écoles en petits matériels didactiques ;
- ✓ réduire des inégalités dans les apprentissages ;
- ✓ réduire de la contribution des ménages au financement du système ;
- ✓ impliquer les communautés dans la gestion de l'école à travers les comités de gestion scolaire ;
- ✓ réduire de déperdition et du redoublement ;

- ✓ améliorer des apprentissages.

Cette composante a une influence significative sur certains indicateurs de performance du système éducatif.

III. METHODOLOGIE DE MISE EN ŒUVRE

A. CAS SUR FINANCEMENT DES APPUI-PROJET :

Elle passe par un certain nombre de points :

- ✓ La détermination de quotas par circonscription ;
- ✓ Le choix des écoles bénéficiaires ;
- ✓ La mobilisation et l'exécution des subventions ADARS.

1. DETERMINATION DE QUOTAS PAR CIRCONSCRIPTION PEDAGOGIQUE :

Sur la base de l'enveloppe budgétaire disponible par année, déterminée par la Direction Administrative et Financière (DAF) et de l'annuaire statistique élaboré par la Cellule de Planification et de Statistiques (CPS), la Cellule d'Appui à la Déconcentration et Décentralisation de l'Education (CADDE) arrête le nombre d'écoles devant bénéficier de la subvention ADARS par circonscription pédagogique régionale (Académie d'Enseignement).

Elle saisit les Académies d'Enseignement afin qu'elles procèdent à un nouveau partage par circonscription pédagogique locale (Centres d'Animation Pédagogique) sur la base de l'annuaire statistique élaboré par la Cellule de Planification et de Statistiques (CPS).

Les Académies d'Enseignement instruisent aux Centres d'Animation Pédagogique d'arrêter la liste des écoles éligibles conformément au quota alloué et aux procédures en la matière.

Ces listes sont transmises par les Académies d'Enseignement à la Cellule d'Appui à la Déconcentration et Décentralisation de l'Education (CADDE).

Cette procédure a l'avantage d'impliquer toutes les parties prenantes. Ainsi elle respecte l'esprit de la déconcentration car le partage du quota par CAP est effectué par les AE et non par la CADDE.

2. CHOIX DES ECOLES ELIGIBLES A LA SUBVENTION ADARS :

Sur la base du quota alloué par circonscription pédagogique locale (Centre d'Animation Pédagogique) et dans le strict respect des critères d'éligibilités validés par la Banque Mondiale, une commission composée du Préfet, des Présidents des organes exécutifs des collectivités territoriales, des autorités scolaires (DCAP) arrête la liste des écoles devant bénéficier de la subvention. Cette liste accompagnée du procès verbal de réunion est transmise à la Cellule d'Appui à la Déconcentration et Décentralisation de l'Education (CADDE) à travers les AE.

Cette procédure respecte largement les dynamiques de déconcentration et de décentralisation. Car les listes sont arrêtées de façon transparente et participative.

3. MOBILISATION-EXECUTION DE LA SUBVENTION ADARS :

Dans un souci d'efficacité, d'efficience, de proximité et conformément aux objectifs de la décentralisation depuis la mise en œuvre de la composante, la gestion des subventions ADARS a été confiée aux collectivités territoriales à travers les Comités de Gestion Scolaires (CGS).

a. MOBILISATION :

Les subventions sont mises à la disposition de ces CGS à travers un compte bancaire ouvert au nom de chaque Centre d'Animation Pédagogique (CAP) auprès d'une banque commerciale de la place.

Ces comptes sont alimentés à partir du compte spécial de la Direction Administrative et Financière ouvert dans une banque commerciale de la place.

Le Directeur du Centre d'Animation Pédagogique est cosignataire des chèques avec le Président Mandataire des Comités de Gestion Scolaires (CGS).

En effet, dans chaque Centre d'Animation Pédagogique, un président est désigné comme mandataire par les autres présidents des CGS pour la cosignature des chèques.

Cette disposition permet de mieux sécuriser les subventions car elle implique les bénéficiaires dans la phase de mobilisation des ressources.

b. EXECUTION

Dès l'alimentation du compte, le Directeur du Centre d'Animation Pédagogique adresse des lettres d'information ou d'autorisation à toutes les parties prenantes (Présidents de CGS, Directeurs des écoles bénéficiaires, Présidents des organes exécutifs des collectivités territoriales dont relèvent les écoles bénéficiaires).

Ces lettres d'autorisation les invitent à venir enlever les chèques correspondant au montant des subventions ADARS octroyées par école afin d'effectuer les achats conformément aux manuels de procédures.

Après réception du chèque par le trésorier du CGS, un formulaire d'achat est établi en tenant compte des besoins réels de l'école et des items éligibles. Ce formulaire d'achat est élaboré par le trésorier du CGS, signé par le Président de CGS, contresigné par le Directeur d'école et approuvé par le Directeur du Centre d'Animation Pédagogique.

Il tient lieu de Bon de Commande.

Sur la base de ce formulaire, le Comité de Gestion Scolaire procède aux acquisitions. Ils n'ont la possibilité d'utiliser que deux modes de passation de marché conformément aux manuels de procédures :

- ✓ La consultation des fournisseurs ;

Cette procédure doit être mise en application pour les marchés d'un montant supérieur à la contre-valeur de 300 USD mais inférieurs à la contre-valeur de 5,000 USD, à l'échelon régional ou local. La consultation concernera un minimum de trois fournisseurs/entrepreneurs, sélectionnés par le comité de gestion scolaire, qui seront invités à soumissionner en vue de l'achat de fournitures ou de l'exécution de travaux de petite envergure. L'invitation écrite devra comprendre une description détaillée des fournitures, de leur quantité et des dates de livraison. La date de clôture de soumission sera indiquée.

- ✓ Et l'entente directe.

Si un appel à la concurrence n'est pas faisable ou pratique, les marchés d'un montant inférieur à la contre-valeur de 300USD pourront exceptionnellement être passés par entente directe, après négociations avec un fournisseur ou un entrepreneur connu du CGS.

Après notification, le fournisseur procède à la livraison au niveau de l'école sur présentation d'un bordereau de livraison (BL) signé et contresigné par le Directeur d'école.

Il établit sa facture accompagnée du bordereau de livraison qu'il adresse au trésorier du CGS pour paiement.

Le trésorier du CGS procède au paiement après analyse des pièces fournies. Ensuite il récence l'ensemble des pièces justificatives (photocopie du chèque, lettre d'autorisation, formulaire d'achat, factures concurrentielles, bordereau de livraison, facture acquittée), garde des copies et transmet les originaux au Centre d'Animation Pédagogique pour les besoins d'audit.

Cette procédure cadre parfaitement avec les objectifs de la décentralisation car elle permet l'implication de la communauté dans la gestion. Elle est participative et transparente.

IV. EVOLUTION A TRAVERS L'IMPLICATION DU BUDGET NATIONAL DANS LE FINANCEMENT DE CETTE COMPOSANTE:

Née d'une réallocation de ressources du PISE I à travers l'accord de crédit IDA 3449 MLI, la composante ADARS a pris aujourd'hui une toute autre dimension à travers la signature de deux accords (crédit IDA 4222 et le don Fast Track) qui alignent un montant de **2.799.773.947** francs CFA par sa mise en œuvre.

Egalement l'Etat malien n'est pas restée en marge de cette dynamique, il a mis à la disposition de cette composante une ligne budgétaire de **1.000.000.000 FCFA** pour l'exercice 2007, **1.000.000.000 FCFA** pour 2008 et **1.000.000.000 FCFA** pour 2009.

La composante a connu deux (2) phases dans sa mise en œuvre :

- ✓ Une première phase qui couvrait 1500 écoles ou chacune d'elle recevait le même montant de subvention quelque soit la taille de leurs effectifs (200 Dollars).
- ✓ Dans sa deuxième phase suite à une recommandation de la Banque Mondiale formulée lors de la mission de suivi du PISE I (crédit IDA 3449 MLI) du 29 novembre au 5 décembre 2005, il a été décidé d'améliorer le système d'allocation en effectuant une pondération par élève afin que les écoles reçoivent une subvention proportionnelle à leur taille. C'est ainsi que les subventions varient de 50.000FCFA à 100.000FCFA suivant les effectifs des écoles : 50.000FCFA (effectifs<100), 75.000FCFA (100-300) et 100.000FCFA (>300). Cette stratégie a permis de porter le nombre d'écoles couvertes de 1500 à 3000 couvertes sur financement de la Banque Mondiale.

Avec l'implication du Budget National dans cette seconde le nombre d'écoles est passé à 8000 écoles dont 3000 sur financement Banque Mondiale et 5000 financées sur Budget National.

V. RESULTATS OBTENUS :

La mise en œuvre de cette composante a permis :

- ✓ Une amélioration du taux brut de scolarisation (TBS) dans les localités bénéficiaires ;
- ✓ Une réduction du taux de redoublement donc une amélioration du taux de rendement interne dans les localités bénéficiaires;
- ✓ Une réduction du taux de déperdition scolaire donc une amélioration du taux de rétention ou d'achèvement dans les localités bénéficiaires ;
- ✓ Une amélioration du cadre d'études et de travail pour les élèves et les enseignants.

VI. DIFFICULTEES :

La composante souffre d'un certain nombre de difficultés :

- ✓ Insistance d'agence bancaire de proximité pour certains Centres d'Animation Pédagogique ;

- ✓ Non renouvellement des CGS ;
- ✓ Retard dans les transferts des subventions ADARS,
- ✓ Retard criard dans la diffusion de l'information compte-tenu de l'étendue du territoire et de l'étroitesse des canaux de communication ;
- ✓ Manque de pièces d'état civil pour le trésorier du CGS ;
- ✓ Achats groupés par les Direction Régionales du Budget au niveau du Budget National car les procédures à ce niveau ne permettent pas la mise à disposition des subventions en liquidité aux CGS ;
- ✓ Manque de ressources pour supporter les frais de transport ;
- ✓ Absence de fournisseurs locaux en règle dans certains cas ;
- ✓ Analphabétisme de la grande majorité des Présidents Trésoriers de CGS,

VII. PRESPECTIVES OU RECOMMANDATIONS :

Les perspectives à ce niveau sont :

- ✓ Etude en cours pour la faisabilité d'utiliser le système financier décentralisé (Caisses de Micro finance) pour le transfert des subventions ;
- ✓ Renouvellement des CGS en cours ;
- ✓ Relecture des textes des procédures nationales en vue de rendre possible le transfert des subventions du Budget National aux CGS en liquidité ;
- ✓ La généralisation de cette composante à toutes les écoles publiques lors de la troisième phase du programme

VIII. STRATEGIE DE GENERALISATION LORS DU PISEIII :

Cette stratégie se fera à travers une mobilisation de ressources auprès du Ministère de l'Economie et des Finances pour la prise en charge des dépenses ADARS. Une fois, ces ressources obtenues, elles seront transférées aux collectivités puis inscrites dans leur budget et exécutées conformément aux procédures nationales.

Comme mécanismes de suivi, les situations d'exécution produites trimestrielles par les collectivités et mises à la disposition des services déconcentrés pour la production du RSTF permettront de mesurer les résultats atteints.

POINT 2 : Le suivi des fonds alloués aux collectivités

I. Mécanisme de suivi des fonds alloués aux CT pour les écoles:

La décentralisation de l'éducation est un des axes majeurs de la grande réforme du système éducatif du Mali. Elle est fondée sur des orientations politiques, des dispositions constitutionnelles et légales qui constituent des options fondamentales.

La politique suivie par le département est de respecter le partage des rôles et des responsabilités entre l'Etat et les Collectivités Territoriales défini par les textes relatifs à la décentralisation.

- L'État définit la politique nationale, contrôle et coordonne sa mise en œuvre, appuie les partenaires pour la mise en œuvre de la politique nationale, et assure le suivi et évaluation du système éducatif.

- Les collectivités territoriales sont responsables du Développement de l'école :
- Toute la stratégie est construite autour de l'école qui est le point final en matière de mise en œuvre de la décentralisation de l'éducation.

Pour opérationnaliser cette politique passe par :

- Le transfert des ressources aux Collectivités Territoriales à partir du PISEIII à savoir 2010 ;
- La définition de mécanismes de suivi-évaluation de ces fonds alloués.

Comme mécanismes, les départements en charges du PISEIII, proposeront un contrat de performance qui après approbation par le département de l'Administration Territoriale seront signés par les CT et les services déconcentrés de l'éducation. Ce contrat de performance posera des garde par rapport à la gouvernance et à l'atteinte des objectifs.

En dehors de ces contrats de performances, il est intéressant de signaler que ces ressources transférées sont identifiables dans le Budget des CT et ce budget est exécuté conformément aux procédures budgétaires nationales (engagement, liquidation, ordonnancement par les CT et paiement par le Trésor après visa préalable du Contrôle Financier). Conformément à la réglementation budgétaire les CT comme les DAF sont tenus à la production de Comptes Administratifs et les Comptes de Gestion trimestriels. Ces documents seront désormais transmis aux services déconcentrés de l'éducation pour analyse et exploitation en vue de la production du rapport de suivi technique et financier.

Egalement, la dynamisation des structures de coordination et de pilotage du PISE à travers les mécanismes existants sera un cadre de suivi des ressources transférées.

En plus de ces mécanismes existants ou à mettre en place, les départements en charge du PISEIII avec l'appui de ses partenaires mèneront chaque année une étude sur la traçabilité des ressources transférées.

II. Mécanisme de suivi de la réalisation de l'objectif d'affectation de 30% du Budget des CT à l'éducation :

Depuis le démarrage du PRODEC à travers la loi d'orientation sur l'éducation, les départements en charge du PISE ont émis le souhait que les collectivités territoriales consacrent environ 30% de leur budget propre à l'éducation.

Aujourd'hui, le bilan de cet objectif est très mitigé compte-tenu de la libre administration des collectivités et de la faible implication des services déconcentrés de l'éducation dans le processus budgétaire des CT.

Les stratégies retenues dans le cadre du PISE III pour améliorer ce taux seront :

- a. Une forte sensibilisation des collectivités territoriales sur les questions éducatives ;
- b. Une forte sensibilisation du Ministère de l'Economie et des Finances à travers un cadre de concertation afin qu'elle dédaigne transférer des impôts supplémentaires aux CT ;
- c. La mise en place de critères incitatifs notamment en matière d'allocations des ressources ;
- d. Une forte sensibilisation du Ministère de l'Administration Territoriale et des Collectivités Territoriales en vue de la mise en place d'une matrice (ou critères) de validation ou d'approbation du Budget des CT par les Préfets et les Gouverneurs même si cela peut être regardé comme une entorse à la libre administration. La matrice pourra être discutée de façon consensuelle et adoptée par le Gouvernement à l'image de la matrice de l'UEMOA qui gouverne le processus budgétaire des états membres.

III. Mécanisme pour une meilleure allocation des ressources en vue de réduire les disparités régionales :
Financer l'Education avec un souci d'équité entre les communes et cercles est la garantie de la bonne gouvernance.

Les stratégies appliquées destinées à réduire la pauvreté et l'inégalité en vue de surmonter la tolérance vis-à-vis des inégalités extrêmes sont demeurés un problème pendant les deux premières phases du PISE.

Notamment dans les communes. Certaines communes ont un taux de scolarisation très élevés pendant que d'autres présentent le taux de scolarisation les plus bas. L'école est souvent éloignée au lieu de résidence de l'enfant aussi une véritable stratégie de maintien des élèves à midi n'est pas encore une réalité. Les enfants de ses villages défavorisés par la distance ne sont pas souvent scolarisés. Aussi, la parité fille et garçon n'est pas encore respectée. Les parents pensent que la fille est plus exposée au danger de la route que le garçon.

Le financement de l'éducation doit se faire dans un souci de prendre en compte ces disparités. Il s'agit de donner plus de chance aux CT défavorisées de rattraper leur retard par rapport aux autres. Cela se traduira par l'augmentation de l'accès, le maintien, la diminution du taux de redoublement, d'abandon, la mise en place d'une stratégie par les Collectivités d'une autre type d'école en vue d'accueillir tous les enfants à l'école (école multigrade, mobile et autre).

Dans le cadre du PISE III, les départements en charge du PISE viennent de mettre en place une nouvelle clé d'allocation des ressources pour la programmation opérationnelle et budgétaire. En lieu et place des clés classiques basées uniquement sur le nombre d'élèves, de classes, d'enseignant... cette nouvelle prend mieux en compte les notions de disparités. L'application de cette clé remonte à l'élaboration du Budget 2011.

POINT 3 : manuel et matériel didactique (politique et procédure de paiement)

❖ La politique

Les acquisitions à travers les contrats de concession de service public.

Pour atteindre l'objectif d'amélioration de la qualité du système éducatif, le Ministère chargé de l'Éducation, dans le cadre de la mise en œuvre du PISE, a fixé comme priorité la création de conditions, visant à rendre les manuels scolaires disponibles à faibles coûts sur toute l'étendue du territoire. Comme option, la privatisation de la production et de la distribution des manuels scolaires a été adoptée. Cette démarche pour un approvisionnement continu et durable l'a conduit à signer, en 2001, avec l'industrie privée nationale du livre, suite à un appel d'offres national, des contrats de concession de service public relatifs à l'édition, l'impression, la distribution et la vente libre des manuels dont les droits lui appartiennent.

Lesdits contrats, qui ont été signés avec :

- i) Graphique Industrie SA pour les manuels de Math. Confemen 1^{ère} A (Cahier d'activités), Math. Confemen 1^{ère} A (Guide du maître), Math. Confemen 2^{ème} A (Cahier d'activités), Math. Confemen 2^{ème} A (Guide du maître), Math. Confemen 3^{ème} A (Cahier d'activités), Math. Confemen 3^{ème} A (Guide du maître), Math. Confemen 4^{ème} A (Livre de l'élève), Math. Confemen 4^{ème} A (Guide du maître), Math. Confemen 5^{ème} A (Livre de l'élève), Math. Confemen 5^{ème} A (Guide du maître), Math. Confemen 6^{ème} A (Livre de l'élève), Math. Confemen 6^{ème} A (Guide du maître), Livre de français 3^{ème} A, Livre de français 4^{ème} A, Livre de français 5^{ème} A ;
- ii) les Éditions Imprimerie du Mali (EDIM sa) pour les manuels de Livre de langage 1^{ère} année (livre de l'élève), Livre de langage 1^{ère} année (livre du maître) , Langage 2^{ème} année (Livre de l'élève), Supports visuels 1^{ère} et 2^{ème} années ;
- iii) Donniya/Imprim Color pour les manuels de Sciences physiques 7^{ème} A,

Zoologie Géologie 8^{ème} A, Sciences d'observation 5^{ème} et 6^{ème} A, Sciences d'observation 4^{ème} A, Histoire 6^{ème} A ;

- iv) Coopérative culturelle Jamana pour les manuels de Géographie 7^{ème} A, Histoire, 7^{ème} A, Histoire 8^{ème} A, Histoire 9^{ème} A.

De 2001 à ce jour, l'essentiel des approvisionnements des écoles fondamentales ont été réalisés dans le cadre de ces contrats. Parallèlement, les services concernés du ministère ont pu améliorer les mécanismes de dotation des écoles.

. L'amélioration des mécanismes d'approvisionnement.

Depuis la campagne d'approvisionnement de 2008, le ministère a privilégié l'implantation d'une série de mesures destinées à améliorer les mécanismes d'approvisionnement en manuels, de l'évaluation des besoins aux paiements finaux des marchés. Ces mesures ont été élaborées avec l'appui technique de l'ACDI, et ont fait l'objet d'une annexe à l'entente de contribution du Canada à l'approvisionnement en manuels.

Parmi les principales mesures conçues et implantées par le MEALN, notons les suivantes :

- Évaluation des besoins en manuels scolaires à partir de l'annuaire statistique le plus récent. On a constaté que les clés de répartition des manuels étaient parfois développées à partir d'un annuaire statistique ancien, ce qui faussait les données. Afin d'évaluer les besoins en manuels, on regroupe dorénavant les informations sur les effectifs scolaires par école (écoles publiques et communautaires ; régimes classiques, curriculum ou pédagogie convergente, selon les besoins) et celles sur les manuels disponibles. À ces informations sont intégrées une projection de l'augmentation annuelle des effectifs, une projection de la déperdition des manuels due à l'usage, de même que les données sur les manuels distribués depuis l'annuaire statistique de référence : l'ensemble de ces données servent à déduire les besoins en manuels dans un premier temps, et à élaborer les clés de répartition dans un deuxième temps.
- Prévoir des exemplaires à l'intention des CAP et des AE. Il s'est avéré que les structures déconcentrées n'ont souvent aucun exemplaire des manuels au programme. Toute clé de répartition prévoit dorénavant des exemplaires qui leur sont destinés (les exemplaires destinés aux IFM faisant partie d'un approvisionnement distinct).
- S'assurer de la concordance entre le tirage prévu et la lettre de marché. Lors de l'approvisionnement de 2007, aucun total des clés de répartition (produites par le ministère) n'était égal au tirage prévu dans la lettre de marché (également produite par le ministère) : pour certains titres, le total de la clé dépassait de 70% le tirage prévu.
- La validation des clés de répartition auprès de chacun des CAP. Depuis 2008, pour tous les approvisionnements programmés, tous les CAP ont été conviés à des séances de travail régionales visant à valider les clés de répartition et à les revoir en fonction des besoins identifiés, des créations ou des fermetures d'écoles ou des changements de niveau d'enseignement, et de rectifier toute erreur qui s'y serait glissée. Une attention toute particulière est accordée aux écoles dont le fonctionnement diffère de la majorité (écoles à recrutement biannuel, écoles nomades et semi-nomades, etc.). Ainsi, depuis 2008, aucun CAP ne devrait se plaindre de ne pas être impliqué dans l'élaboration des clés de répartition.
- Au besoin, en fonction notamment de la période de distribution des manuels, identification des zones inaccessibles et discussion autour de solutions de façon à assurer la livraison des manuels dans les écoles dans des conditions optimales.
- Transmission de la clé de répartition finale aux CAP. Après que la CPS ait analysé les propositions de modifications des clés de répartition soumises par les CAP, la version définitive des clés doit être transmise à chacun des CAP, afin que ceux-ci soient en mesure de valider le travail des fournisseurs.
- Transmission du calendrier de livraison aux AE et aux CAP avec instructions.

- Faire accompagner la notification de marché de la clé de répartition. La clé de répartition fait partie intégrante du marché, mais n'est pas toujours transmise en même temps que la lettre de marché, ce qui impose des retards souvent importants. Par conséquent, elle doit à tout prix accompagner la notification du marché lorsque celle-ci est transmise au fournisseur.
- Uniformisation des bordereaux de livraison utilisés par les fournisseurs, à partir d'un modèle fourni par la DAF du MEALN.
- Élaboration d'un modèle de procès-verbal de validation de la distribution par le CAP. La DAF a élaboré un modèle de procès-verbal de validation de la distribution destiné à servir dans le cadre de la rencontre finale entre le CAP et le fournisseur et qui est signé par chacune des parties. Il permet d'attester que la distribution a été complétée, et de justifier, le cas échéant, les raisons pour lesquelles certaines distributions n'auraient pas pu être complétées.
- Formulation de consignes claires à l'intention des parties pour l'éventualité où il ne serait pas possible d'obtenir toutes les signatures prescrites (direction d'école absente, signature d'un mandataire, etc.).
- Organisation du travail de la Commission de validation, qui comprend la vérification de chaque bordereau de livraison, la comparaison des signatures entre fournisseurs pour chaque école, la lecture et l'analyse du procès-verbal de validation de la distribution par les CAP, etc.

Afin de consolider et de pérenniser ces changements, un *Guide d'approvisionnement en manuels scolaires, Modèle d'approvisionnement centralisé* a été élaboré et validé.

Dès 2008, l'instauration de ces nouvelles mesures a été accompagnée d'une campagne de suivi des approvisionnements qui a amené des équipes du MEALN à valider les conditions de l'approvisionnement dans chacune des régions du Mali.

La première campagne de suivi de 2008 a permis de conclure que dans la majorité des cas (95%), les manuels avaient été livrés dans chacune des écoles en respect des modalités des marchés. Toutefois, elle a mis en lumière les difficultés de certains fournisseurs à remplir leur engagement de livrer les manuels dans les écoles. En effet, la plupart des livraisons ont dû être programmées durant la saison de l'hivernage, qui correspond également aux vacances scolaires. Les fournisseurs se sont parfois butés à l'impossibilité de rejoindre des écoles enclavées à cause des pluies, à l'absence du directeur ou de la directrice d'école ou du représentant du CGS, etc. Devant ces difficultés, ils ont dû prévoir des solutions alternatives, comme confier les manuels à une école voisine ou au bibliothécaire de la commune, laisser les manuels de certaines écoles au CAP afin qu'ils soient livrés lorsque les conditions le permettront, etc. D'ailleurs, le rapport du Vérificateur général a soulevé de nombreuses situations où il n'était pas possible de vérifier que les manuels étaient à l'école. Nous croyons par contre que dans la très grande majorité des cas soulevés, ces manuels se trouvaient à proximité de l'école. Enfin, les missions de suivi ont tout de même relevé des manquements soit de la part des fournisseurs (qui auraient, par exemple, convoqué les DE à l'aide de la radio de proximité afin qu'ils viennent prendre les manuels destinés à leur école, et ce, sans compensation financière pour le déplacement) soit de la part des CAP (par exemple, des responsables de CAP qui ont reçu des fonds d'un fournisseur pour acheminer les manuels aux écoles enclavées, mais qui ont convoqué les DE sans toutefois leur transmettre les fonds mis à leur disposition pour couvrir les frais de déplacement). Le rapport de suivi de 2008 a fait état de ces problèmes.

La mission de suivi des approvisionnements 2009 s'est terminée au début de novembre. Elle a permis aux équipes du MEALN de constater une nette amélioration dans les résultats liés à l'approvisionnement comparativement à l'année 2008. En effet, sauf pour un fournisseur, tous les fournisseurs concernés ont livré 100% des manuels jusque dans les écoles, malgré les conditions qui demeurent très défavorables. Un seul fournisseur n'avait pas complété sa campagne d'approvisionnement à cause d'un retard du MEALN dans la transmission de la clé de répartition des manuels.

De 2007 à 2009, les conditions liées à l'approvisionnement de manuels scolaires se sont nettement améliorées, et les résultats témoignent aujourd'hui d'un mécanisme d'approvisionnement qui fonctionne pleinement. Les responsables des écoles se disent complètement satisfaits de l'acheminement des manuels sur le terrain. Quant aux fournisseurs, ils ont mis en place au fil des ans des structures d'acheminement des manuels de Bamako jusque dans chacune des régions, des chefs-lieux jusque dans chacun des villages. Certains fournisseurs calculent

mettre à contribution jusqu'à 2000 intervenants dans chacune des campagnes d'approvisionnement, ce qui leur fait dire qu'ils sont davantage outillés pour remplir le rôle qui leur sera attribué dans la mise en place des achats en mode décentralisé.

Il demeure toutefois que le ministère, avec ses partenaires techniques et gouvernementaux, devra continuer à se questionner sur les moyens d'améliorer les conditions imposées aux fournisseurs et aux destinataires, notamment en revoyant la période de livraison des manuels, la durée d'exécution des marchés (elle est restée de trois mois malgré l'ajout de la livraison jusque dans les 14 000 écoles), les modalités de garantie et de paiement, etc.

Résultats atteints.

A ce jour, le Département, avec l'appui de ses partenaires, a pu atteindre des résultats significatifs et importants :

- *Au niveau institutionnel :*
 - Exonération totale accordée au niveau du cordon douanier sur tous les intrants du livre.
 - Bonne compréhension des notions de propriété intellectuelle et de droit d'auteur par la Direction Générale des Marchés Publics, toute chose qui permet aujourd'hui la conclusion de contrats d'achats de manuels par entente directe.
 - Bonne appréhension par le Département des questions liées à la planification de la fourniture de manuels aux écoles, à la gestion des stocks de livres par les écoles, à la distribution de manuels, au financement des manuels selon les procédures des différents partenaires, au partenariat avec le secteur privé du livre etc.

- *Au niveau de l'industrie privée malienne du livre :*
 - Prise de conscience de ses rôles et responsabilités dans le développement d'une chaîne du livre du livre : nombreux éditeurs nationaux proposent actuellement des manuels scolaires et des livres au MEALN.

Les enseignements liés à la mise en œuvre de la politique du manuel scolaire et de la stratégie des concessions :

La mise en œuvre de la stratégie des concessions et l'adoption subséquente de la politique du manuel scolaire ont contribué à améliorer de façon significative le ratio livres/ élève tout en améliorant les méthodes de calcul. On est passé d'un mode de calcul global (x manuels/élève) à un mode de calcul plus raffiné, discipline par discipline au point qu'il est possible de donner aujourd'hui le ratio livre/élève pour chacune des disciplines enseignées au premier et au second cycle du fondamental. Cette meilleure connaissance s'appuie sur une amélioration du dispositif d'approvisionnement (méthodes d'identification des besoins des écoles en manuels, dispositif de distribution et de suivi de la distribution, procédures de paiement des éditeurs). Elle s'appuie également sur un renforcement des capacités techniques des acteurs publics et privés. Un bassin de compétences existe au niveau des services centraux impliqués techniquement dans la gestion du manuel : la division du manuel scolaire et du matériel didactique au sein du CNE ; la cellule de planification et de statistique ; la direction administrative et financière. Des compétences commencent également à se mettre en place au niveau des académies et des CAP à travers un dispositif organisationnel en cours d'implantation (formation des chargés de manuels au niveau des AE et des CAP et leur responsabilisation dans la collecte et le traitement de l'information).

Concernant les acteurs privés, différents appuis des partenaires techniques et financiers notamment de la coopération canadienne ont permis d'améliorer la qualité des services fournis (formation des auteurs, des éditeurs, des illustrateurs et autres agents impliqués dans la production du manuel). De quatre (04) éditeurs en 2001 au début de la mise en œuvre de la politique de concession, on est rendu actuellement à une douzaine d'éditeurs qui répondent régulièrement aux appels d'offres dans le domaine des manuels. De même une expérience pilote en voie de généralisation a permis de mettre à la disposition des écoles et des collectivités un bassin de réparateurs de manuels, en prévision à la décentralisation des mécanismes d'acquisition de manuels.

Les enjeux liés à l'opérationnalisation de la politique du manuel scolaire et du matériel didactique

En optant clairement pour la mise en place d'une industrie nationale du livre scolaire, la politique du manuel scolaire et du matériel didactique revêt des enjeux économiques et financiers. Une récente étude menée sous la responsabilité de la coopération canadienne révèle que de sa mise en œuvre à nos jours, la stratégie des concessions et la politique du manuel ont permis la création de milliers d'emplois permanents et temporaires et que le chiffre d'affaires des éditeurs a connu une augmentation substantielle leur permettant d'investir dans divers domaines (cf. étude de Yvan Bergeron, 2009). L'impact de la mise en œuvre de la politique du manuel sur le développement économique et sa part sur le produit intérieur brut est sans conteste. Cependant il reste clair que cela a été rendu possible grâce à la contribution du secteur privé national ; toute autre forme de contribution (appels d'offres internationaux, recours à des achats de manuels à l'étranger,) aurait donné des résultats différents.

Un autre enjeu est la formation et le développement de capacités techniques nationales. De ce point de vue, la mise en œuvre de la politique du manuel a contribué à la formation de capacités tant au niveau des structures du ministère de l'éducation qu'au niveau des acteurs du secteur privé.

La disponibilité constante du manuel devient une réalité dans les écoles fondamentales ; de 2001 à 2009, d'importantes quantités de manuels ont été acquises et distribuées dans les écoles publiques et communautaires.

Conclusion.

Pour l'instant les actions d'approvisionnement ont surtout concerné les écoles fondamentales ; les actions devront se poursuivre dans ce sens en vue d'améliorer les différents ratios conformément au PISE III ; ceci pourrait se faire sur une base de trois ans (la durée du PISE III), ce qui éviterait de faire des achats chaque année. L'enseignement secondaire doit mériter une attention particulière en termes de production de manuels par les éditeurs. Pour ce faire, ils doivent se sentir encouragés à s'investir dans le développement de manuels pour le secondaire. Il en va de même pour le matériel didactique car très peu a été fait dans ce domaine.

La décentralisation de l'approvisionnement des écoles en manuels reste une avenue à expérimenter et à consolider afin que le ministère puisse jouer son rôle régulateur. Une expérience pilote est en instance de démarrage et les enseignements aideront à mieux structurer ce mode d'approvisionnement.

❖ Les procédures de marché

Conformément au Guide d'approvisionnement en manuels scolaires, Modèle d'approvisionnement centralisé qui a été élaboré et validé en 2008, le processus de paiement des marchés d'acquisition et de distribution des manuels scolaires s'effectuent en trois tranches (30 ; 45 et 25%) pour les appui-projet et en deux tranches (30% et 70%) pour le Budget National et l'appui budgétaire sectoriel. En résumé, les modalités de paiement diverses selon les sources de financement. Chaque paiement passe nécessite plusieurs opérations de vérification et de contrôle pour couvrir le Département contre les risques fiduciaires.

A. Pour les appuis-projets :

1. Paiement des 30% ou Avance de démarrage :

a) Alimentation du compte spécial par le bailleur :

Sur la base des marchés notifiés, une requête de décaissement des 30% (ou avance de démarrage) signée du Ministre est adressée au bailleur pour l'alimentation du compte spécial.

Cette requête est accompagnée tout simplement d'une copie de chaque marché notifié.

b) Paiement des 30% aux titulaires des marchés :

Après alimentation du compte spécial, les titulaires des marchés intéressés par l'avance de démarrage sont invités à déposer leur facture accompagnée des originaux de la caution de l'avance de démarrage et de bonne exécution.

Sur la base de ces documents et du contrat notifié, la Division Comptabilité-Matières de la DAF/MEALN procède à des vérifications et certifie la facture et transmet le dossier à la Division Finances pour paiement.

Au niveau de la Division, la Section Fonds d'Origine Extérieure procède à l'engagement de la facture (Fiche de Liquidation, Bordereau de Paiement et Lettre ACCT) et introduit le dossier dans le circuit d'approbation (le DAF, le SEGAL et le Ministre).

Une fois les dossiers signés par le Ministre, la Section Fonds d'Origine Extérieure établit l'ordre de virement au profit du titulaire du marché et le transmet après la signature du DAF à l'Agence Centrale Comptable du Trésor pour cosignature. Après la cosignature l'ordre de virement est déposé à la Banque pour traitement.

2. Paiement des 45%:

a) Alimentation du compte spécial par le bailleur :

Après le paiement des 30% (avance de démarrage), la DAF/MEALN à travers la Section Fonds d'Origine Extérieure produit un rapport financier.

Egalement, une commission est mise en place constituée du CNE, de la DAF, de la DNEB et du bailleur pour s'assurer de l'effectivité de la production au niveau de chaque attributaire de marche. Et cette commission produit un rapport technique à cet effet.

Une requête accompagnée des deux rapports (technique et financier) est adressée au bailleur pour la mobilisation des 45%.

b) Paiement des 45% aux titulaires des marchés :

Après alimentation du compte spécial, les titulaires des marchés intéressés par les 45% sont invités à déposer leur facture.

La Division Comptabilité-Matières de la DAF/MEALN procède à des vérifications et certifie la facture et transmet le dossier à la Division Finances pour paiement.

Au niveau de la Division, la Section Fonds d'Origine Extérieure procède à l'engagement de la facture (Fiche de Liquidation, Bordereau de Paiement et Lettre ACCT) et introduit le dossier dans le circuit d'approbation (le DAF, le SEGAL et le Ministre).

Une fois les dossiers signés par le Ministre, la Section Fonds d'Origine Extérieure établit l'ordre de virement au profit du titulaire du marché et le transmet après la signature du DAF à l'Agence Centrale Comptable du Trésor pour cosignature. Après la cosignature l'ordre de virement est déposé à la Banque pour traitement.

3. Paiement des 25%:

a) Alimentation du compte spécial par le bailleur :

Après le paiement des 45% (avance de démarrage), la DAF/MEALN à travers la Section Fonds d'Origine Extérieure produit un rapport financier.

Les attributaires de marchés procèdent aux distributions dans les écoles retenues conformément aux clés de répartition et font remonter les bordereaux de livraison au niveau de la Division Comptabilité-matières.

Pour le dépouillement et l'analyse de ce bordereau, une commission constituée du CNE, de la DAF, de la DNEB est mise en place.

A l'issue des travaux de cette commission, un échantillon est établi et des équipes sont envoyées sur le terrain pour s'assurer de l'effectivité de la distribution.

Cette mission débouche sur la production d'un rapport technique donnant l'état d'exécution de la distribution par titulaire de marché.

Une requête accompagnée des deux rapports (technique et financier) est adressée au bailleur pour la mobilisation des 25%.

b) Paiement des 45% aux titulaires des marchés :

Après alimentation du compte spécial, les titulaires des marchés sont invités à déposer leur facture définitive.

La Division Comptabilité-Matières de la DAF/MEALN procède à des vérifications et certifie la facture et transmet le dossier à la Division Finances pour paiement.

Au niveau de la Division, la Section Fonds d'Origine Extérieure procède à l'engagement de la facture (Fiche de Liquidation, Bordereau de Paiement et Lettre ACCT) et introduit le dossier dans le circuit d'approbation (le DAF, le SEGAL et le Ministre).

Une fois les dossiers signés par le Ministre, la Section Fonds d'Origine Extérieure établit l'ordre de virement au profit du titulaire du marché et le transmet après la signature du DAF à l'Agence Centrale Comptable du Trésor pour cosignature. Après la cosignature l'ordre de virement est déposé à la Banque pour traitement.

B. Pour les Budget National et l'Appui-Budgétaire Sectoriel :

Les phases de paiement décrites ci-dessous sont conformes à l'appui-projet. Pour ce qui des acquisitions sur le Budget National et l'Appui Budgétaire Sectoriel, les paiements s'effectuent suivant les procédures d'exécution des dépenses publiques (engagement, liquidation et ordonnancement avec le visa préalable du contrôle financier) puis paiement par le trésor public à partir de son compte courant. Malgré ces différences, les phases de contrôle et de vérification restent conformes.

Les mêmes pièces et les mêmes opérations de contrôle sont requises pour ces paiements.

III- Constats :

Des retards constatés sont souvent constatés dans la cosignature des dossiers au niveau de l'ACCT et dans le décaissement des ressources par le bailleur pour les appui-projets. Cette situation

IV-Recommandations :

Si l'acheminement est direct jusqu'aux écoles qu'elle est utilisée de renforcer les capacités des CT dans l'approvisionnement et la distribution :

L'un des objectifs du PISEII était opérationnalisé l'achat de manuels scolaires en mode décentralisé. Ce processus a accusé du retard. Il sera opérationnel à partir de cette troisième phase du projet. En effet, sur financement de l'ACDI et avec l'accompagnement d'une expertise canadienne, le département, après approbation du manuel scolaire en mode décentralisé ; s'apprête à lancer le projet pilote dans la région de Kayes. Ce projet, une fois, bouclé sera générée au vu des résultats.

ANNEXE 3 Stratégie de l'enseignement Technique et de la formation professionnelle

Au cours de l'opérationnalisation de la troisième phase du PISE, les directions de l'enseignement technique et de la formation professionnelle mettront un accent particulier sur :

1. **la diversification des filières de formation avec plus d'élèves orientés vers les filières CAP :**

- les filières de formation de niveau BT doivent être favorisées contrairement au modèle de simulation consécutif au nombre élevé de jeunes titulaires du DEF (14-16 ans), le faible niveau des élèves en français et la réticence des parents à laisser aller leurs enfants au CAP ;
- le lancement d'une étude pour l'articulation CAP-BT s'avère nécessaire.

2. **La mise en place de stratégies pour fixer la part du privé :**

- l'augmentation de l'accès dans les structures du public se caractérise par : (i) la construction de nouvelles infrastructures de formation industrielles et agro sylvo pastorales dans les régions, (ii) la diversification des filières de formation, (iii) la formation et le recrutement de formateurs qualifiés, (iv) le partenariat avec les structures de formation privées performantes ou certifiées.
- le développement du partenariat avec le secteur productif privé se décline comme suit : (i) la mise en place et la formalisation d'un cadre de concertation avec le privé aux niveaux local et national, (ii) la participation des entreprises locales dans l'élaboration des projets d'établissement et leur mise en œuvre, (iii) l'élaboration et la mise en œuvre de convention centre de formation–entreprises (artisanales, modernes, agricoles, etc.) ; (iv) l'implication du secteur productif privé dans le financement de la formation professionnelle.

3. **L'amélioration de l'offre de formation vers le secteur primaire, le monde rural et le secteur secondaire (industrielles et agro sylvo pastorales).**

Ainsi, on peut retenir :

- la réalisation des portraits des secteurs de formation (études sectorielles) ;
- l'élaboration des référentiels de compétences et de formation (programmes d'études) ;
- la création d'une synergie d'action entre les structures d'un même département d'une part et d'autre part entre les structures des différents départements ;
- la réalisation d'une étude d'évaluation de la performance des sortants de la formation professionnelle auprès des employeurs ;
- l'octroi de l'autonomie de gestion (pédagogique, administrative et financière) aux CFP/IFP publics par l'élaboration et la mise en œuvre des textes, manuels de procédures et organes de gestion.

4. **L'amélioration du suivi et évaluation par les structures centrales**

✓ *Au niveau central:*

- la mise en place d'une base de données ;
- la mise en place du Pool de l'ingénierie (inspecteurs, conseillers en formation, spécialistes en ingénierie, etc.) ;
- l'élaboration des outils de suivi évaluation et leur administration.

✓ *Au niveau local:*

- le développement d'une synergie entre les acteurs au niveau local et régional ;
- le renforcement des capacités des acteurs locaux.

5. **L'élaboration du schéma directeur national**

La méthodologie suivante sera adoptée :

- la participation à la validation des schémas directeurs régionaux ;

- l'adoption d'un schéma directeur national de la formation professionnelle tenant compte des schémas directeurs régionaux par le biais d'une concertation nationale.

6. la mise en place du dispositif national de certification et de la validation des acquis de l'expérience

La méthodologie suivante sera adoptée :

- l'élaboration des référentiels de certification des métiers ;
- l'élaboration des titres professionnels ;
- la détermination du niveau de qualification ;
- la détermination des passerelles CAP –BT ; FP qualifiante et par apprentissage et FP initiale.

ANNEXE 4

Politique Nationale de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique

OBJECTIFS

L'Enseignement supérieur et la Recherche ont pour finalité la contribution au développement économique de notre pays par la formation des compétences et des qualifications et qui prennent en compte nos besoins actuels et leurs évolutions prévisibles. Ils ont pour mission la diffusion du savoir et la constitution d'un savoir propre aux conditions socioculturelles, économiques et historiques de notre pays, en assurant l'accès aux formes les plus élevées de la culture et du savoir à tous ceux qui en ont la volonté et la capacité, et qui remplissent les conditions d'accès.

En ce début de XXI^e siècle, notre système d'enseignement supérieur se trouve tout particulièrement interpellé pour répondre aux principaux défis qui, pour notre pays, sont : la réalisation d'une synthèse originale et féconde entre nos traditions et les valeurs d'une nouvelle société en construction basée sur l'information, le savoir et la créativité ; l'élargissement et l'approfondissement de notre vie démocratique et de l'unité de la nation ; la réduction des inégalités entre les hommes et entre les régions ; la promotion de l'homme et de la femme ; et enfin le développement économique.

Bâtir un dispositif d'enseignement supérieur et de recherche à la mesure de ces défis exige que l'on définisse les objectifs du système sur la base de principes fondateurs qui garantiront son dynamisme, sa pertinence et sa qualité.

Les objectifs de la politique nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche sont déclinés ci-après en objectifs généraux et en objectifs spécifiques.

1. Objectifs généraux

Face à la triple contrainte actuelle d'une demande sociale d'enseignement supérieur forte, de possibilités budgétaires réduites et d'un marché de l'emploi peu porteur, il convient de se fixer des objectifs généraux réalistes à moyen terme. Ainsi trois objectifs généraux seront poursuivis au cours de la période, à savoir :

- i) renforcer l'utilité sociale et économique de l'ESR en adaptant au maximum l'offre de formation et de recherche aux besoins actuels et à venir du pays et en améliorant sa qualité ;
- ii) réguler les flux d'étudiants entrant dans le supérieur de manière à établir le meilleur compromis possible entre les besoins du marché de l'emploi, la demande sociale, et les moyens mobilisables ;
- iii) optimiser l'utilisation des moyens disponibles en orientant le plus possible de ressources vers les dépenses pédagogiques et de recherche, ce qui conduira à limiter à un plafond acceptable les dépenses sociales et à utiliser au mieux les potentialités du secteur privé.

2. Objectifs spécifiques

Objectif 1 : Redéfinir l'offre de formation.

Il s'agira d'offrir des possibilités de formation professionnelle qualifiante à un nombre plus élevé d'étudiants dans le secteur public afin de faciliter l'insertion dans la vie active.

La création des filières professionnelles courtes devrait permettre une insertion professionnelle rapide pour au moins 70% des étudiants qui suivent ces formations. Cette professionnalisation croissante des formations universitaires s'appuiera sur un renforcement du partenariat avec le secteur productif. Il s'agira également de redéfinir la totalité des filières de formation existantes pour les adapter à la réforme LMD (Licence-Master-Doctorat) qui, en proposant la mise en place de crédits transférables et capitalisables, permettra une plus grande mobilité des étudiants, enseignants et chercheurs.

Objectif 2 : Maîtriser et orienter l'évolution des effectifs étudiants.

Il s'agira de répondre à la demande d'enseignement supérieur tout en mettant en œuvre une politique de maîtrise des flux permettant de maintenir la qualité de l'enseignement et de la recherche et de répondre aux besoins du marché de l'emploi. Les réformes en cours des filières de l'enseignement secondaire, et les efforts d'information à destination des étudiants devront permettre d'accroître les effectifs principalement dans les secteurs de formation porteurs en termes d'emploi, alors que certaines filières devront connaître une stabilisation voire une baisse.

Objectif 3 : Entreprendre une régionalisation de l'enseignement supérieur.

La croissance des effectifs étudiants nécessitera, la création d'au moins 2 universités de régions sur la période 2009 2015 ce qui favorisera le développement économique et culturel de ces régions.

Objectif 4 : Moderniser les pratiques pédagogiques.

Une évolution décisive est d'ores et déjà engagée avec l'adoption par notre pays du système LMD pour l'organisation de l'enseignement supérieur. Il s'agit que cette nouvelle orientation passe dans les faits en étant appliquée dans chaque faculté, chaque École, et que des changements radicaux d'attitude pédagogique soient instaurés, ce qui suppose des actions de sensibilisation, et de formation des enseignants, mais également l'amélioration substantielle des ratios d'encadrement. Il faudrait alors disposer d'enseignants en nombre suffisant.

Par ailleurs, pour soutenir cette nouvelle ouverture du dispositif d'enseignement supérieur, il faudra mettre en place un système d'information scientifique et technique qui intègre les technologies nouvelles de l'information et de la communication et qui exploite au mieux les possibilités de l'enseignement à distance.

Objectif 5 : Valoriser la fonction enseignante et de chercheur.

Il s'agira d'abord d'améliorer le niveau de revenu et les conditions de vie des enseignants-chercheurs. Des conditions de travail normales doivent être progressivement mises à la disposition des enseignants-chercheurs

(bureau, équipement bureautique, accès internet) qui doivent par ailleurs, être assurés d'une progression dans leur carrière sur la base de leurs activités pédagogique et scientifique.

Objectif 6 : Favoriser le développement de l'enseignement supérieur privé.

Un Enseignement Supérieur privé dynamique et de qualité attirerait un plus grand nombre d'étudiants ; à terme il devrait pouvoir absorber 20% des étudiants.

Objectif 7 : Disposer d'un système d'aide sociale aux étudiants qui soit compatible avec le développement du sous secteur

Il s'agira de trouver un bon équilibre qui permettra d'appuyer les étudiants les plus nécessiteux tout en permettant de garantir un niveau de dépenses indispensable à la qualité

Objectif 8 : Améliorer la gouvernance de l'ESR.

Il s'agira au cours de la période de mettre en place l'organisation, les procédures et les outils qui permettront une meilleure gouvernance du dispositif. Il faudra disposer d'un système d'information technico-pédagogique et budgétaire fiable, améliorer la capacité de pilotage du dispositif d'ESR pour lui permettre d'anticiper les évolutions et de prendre les mesures en conséquence, et mettre en place un dispositif centralisé de régulation de l'orientation des nouveaux étudiants. Les Établissements devront entrer dans une logique de projet et d'évaluation et être dotés des capacités pour y faire face.

Objectif 9 : Adapter les cadres juridiques et institutionnels.

Il s'agira d'abord de renforcer considérablement le rôle institutionnel de pilotage (impulsion et évaluation) de la Direction Nationale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, pour faire face à la complexification du paysage de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique : Universités et Écoles multiples, place grandissante de l'enseignement privé habilité, intégration de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Inversement l'administration directe de certains Établissements par l'administration centrale devra être abandonnée au profit de l'évolution de ceux-ci vers un statut d'EPSTC.

Objectif 10 : Dynamiser la recherche scientifique.

Il s'agira au cours de la période de réorganiser notre dispositif de recherche afin qu'il puisse répondre aux priorités de notre développement national et pour cela recentrer les efforts de recherche sur les problématiques de l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement à travers: la lutte contre la pauvreté ; le développement économique et social.

Une attention particulière sera accordée au développement des infrastructures de recherche, au système d'information scientifique et technique qui intègre les technologies de l'information et de la communication ainsi qu'à la formation et la motivation des ressources humaines.

Il s'agira aussi d'avoir un dispositif performant de formation à et par la recherche à travers la mise en place d'Ecoles doctorales.

Objectif 11: Valoriser les résultats de la recherche

Les résultats de recherche doivent être diffusés en vue de leur utilisation pour résoudre les grands problèmes de la Nation. A cet effet les Comités des Utilisateurs de Recherches à l'instar de ceux de la recherche agricole seront étendus à d'autres domaines et renforcés.

IV. STRATEGIES ET ACTIONS

Pour atteindre ces objectifs il sera nécessaire de favoriser l'expression des forces de changement au sein du système. A cet effet, il sera mis en place des réglementations adaptées et des mécanismes d'incitation pour orienter le dispositif vers les directions souhaitées. La concurrence sera favorisée pour stimuler et améliorer la qualité ainsi que le partenariat et la participation, pour décloisonner et susciter l'adhésion aux réformes qui seront introduites.

La stratégie de mise en œuvre des nouvelles orientations s'appuiera sur une organisation et des moyens spécifiques faisant l'objet d'un véritable programme d'amélioration de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ce programme se déclinera en six axes principaux :

- i) la gouvernance du secteur ;
- ii) l'accès ;
- iii) la qualité de la formation ;
- iv) les aides sociales aux étudiants ;
- v) la qualité de la recherche ;
- vi) les ressources humaines.

1. Au titre de la gouvernance du secteur

Il sera procédé à l'exécution des mesures suivantes :

1.1 La mise en place d'un système d'information technico-pédagogique et budgétaire

fiable, induisant :

- la configuration et la mise en place d'un Système d'Information et de Gestion de l'ESRS (budget- infrastructures- personnel- effectifs étudiants- résultats- bourses- logements- etc.) ;
- la mise en place des capacités à actualiser et à traiter l'information.

1.2 Le renforcement de la capacité de pilotage du dispositif d'ESRS, par :

- la mise en place d'un mécanisme interne coordonné de programmation ;
- la formation à la gestion des responsables administratifs ;
- l'introduction des modalités de pilotage sur des bases contractuelles tout en renforçant l'autonomie des établissements ;
- mise en place, au sein de l'Administration Centrale, des capacités de suivi, de contrôle et d'évaluation.

1.3 La mise en place d'un dispositif centralisé de régulation de l'orientation des nouveaux étudiants,

par :

- la création d'une commission nationale de régulation des orientations des nouveaux étudiants ;
- la mise en place d'un système de conseil/orientation des étudiants ;

2. Au titre de l'accès

Les principales mesures qui seront engagées sont les suivantes :

2.1 La régulation des flux d'étudiants, par :

- la stabilisation progressive du nombre des nouveaux entrants dans l'enseignement supérieur public ;
- l'adoption de mesures incitatives en faveur du secteur privé d'enseignement supérieur afin qu'il puisse progressivement absorber un plus grand nombre de bacheliers chaque année ;
- la multiplication de filières qualifiantes courtes (DUT, Licence professionnelle) afin de limiter la durée des études supérieures ;
- l'application du système LMD favorisant la limitation des redoublements et des changements d'orientation.

2.2 L'ouverture des universités dans les régions, en :

Adoptant et en appliquant un programme de création d'universités dans les régions.

2.3 La promotion de la qualité et l'expansion de l'enseignement supérieur privé, par :

- la mise en place de l'habilitation des filières de l'enseignement supérieur (y compris le public) ;
- la contractualisation des rapports entre l'Etat et les établissements privés ;
- l'adoption de mesures fiscales et financières pour soutenir le développement et la qualité du secteur privé.

2.4 La définition et la mise en œuvre d'une politique d'enseignement à distance, au moyen de formules optimales d'enseignement à distance qui pourraient être mises en place.

3. Au titre de la qualité de la formation

Les principales mesures qui seront engagées sont les suivantes :

3.1 La redéfinition de l'offre de formation, par :

- l'opérationnalisation de l'instance de concertation avec les partenaires socio-économiques ;
- l'identification des domaines prioritaires pour lesquels des filières de formation professionnelles seront créées, sur la base des études de l'observatoire de l'emploi, des recommandations des partenaires socio-économiques et des acteurs de l'ESRS ;
- la redéfinition de l'architecture des filières de formation sur la base de ces recommandations et du schéma de la réforme LMD (Licence-Master-Doctorat) ;
- la mise en place d'un système d'assurance qualité ;

- la mise en place de filières de formation porteuses d'emploi ;
- la conception et la mise en place d'un outil de suivi de l'insertion des diplômés.

3.2 La conception et la mise en œuvre d'un plan de recrutement et de formation des enseignants-chercheurs, par la :

- conception et réalisation d'un plan de recrutement des enseignants-chercheurs ;
- conception et réalisation du plan de formation des enseignants-chercheurs ;
- programmation du projet TOKTEN en complémentarité avec les programmes de recrutement/formation des enseignants.

3.3 La définition et la mise en œuvre d'une politique performante d'Information Scientifique et Technique (IST), par :

- la définition et la mise en œuvre d'une politique de l'IST ;
- la diversification des structures de formation, en matière de TIC.

4- Au titre de la politique d'aide sociale, les mesures à prendre consisteront en :

4.1 La définition d'une politique de logement étudiant, de la restauration et du transport qui implique au mieux le secteur privé, par :

- la réalisation d'une étude sur l'implication possible du secteur privé dans le logement et la restauration étudiante ;
- la définition d'un plan d'action et de mise en œuvre de celui-ci.

4.2 La révision des critères d'attribution des aides sociales par :

- la relecture des critères d'attribution des bourses ;
- la mise en place d'une gestion informatisée des aides sociales.

5- Au titre de la qualité de la recherche, les mesures suivantes seront appliquées :

5.1 La programmation quinquennale de la recherche, par :

- l'identification des programmes et projets prioritaires à partir des besoins des utilisateurs;
- l'élaboration de plans stratégiques de la recherche par une démarche concertée entre l'Etat, les institutions de recherche et les partenaires ;
- l'organisation d'ateliers de programmation avec l'ensemble des acteurs et partenaires concernés.

5.2 Une utilisation efficiente des ressources pour la Recherche (FCR), en veillant à la :

- la mise en place de procédures de mobilisation et de gestion de fonds pour la recherche ;
- la mise en place des capacités de suivi et d'évaluation des projets ;
- l'accroissement et pérennisation des financements pour la Recherche.
à partir des ressources internes

5.3 L'organisation des équipes de recherche, par :

- la définition des conditions de création et d'habilitation des équipes de recherche ;
- la mise en place d'une culture de l'évaluation et de financements reposant sur des contrats d'objectifs ;
- l'émergence de centre d'excellence ;
- la mise en relation étroite des équipes de recherche avec les Ecoles doctorales.
- La formation des équipes de recherche à la formulation/gestion des projets de recherche, en particulier dans le cadre des appels d'offre internationaux

5.4 La diffusion et la valorisation des résultats de la recherche en :

- Instaurant un prix national de la recherche,
- créant une des revues scientifiques à destination des utilisateurs potentiels ;
- instituant une manifestation périodique de vulgarisation des résultats et des problématiques de la recherche scientifique à destination des étudiants et du grand public.

6- Au titre des ressources humaines, les mesures suivantes sont envisagées au profit des enseignants et des chercheurs :

6.1 L'amélioration des conditions de vie et de travail des enseignants et des chercheurs par :

- le relèvement du niveau de revenu ;
- la facilitation à l'accès au logement ;
- amélioration du taux d'encadrement ;
- amélioration du cadre de travail.

6.2 L'élaboration d'un plan de carrière plus attrayant

- la relecture des statuts particuliers des enseignants et des chercheurs ;
- la mise en place d'un programme de formation continue du personnel ;

V. MOYENS DE MISE EN OEUVRE

Pour produire les résultats escomptés, la politique nationale d'ESR sera conduite simultanément dans toutes ses dimensions : institutionnelle, organisationnelle, académique, sociale, budgétaire. La réussite dépendra alors de la cohérence des décisions qui seront prises et des actions qui seront menées conformément aux orientations. Pour ce faire, un pilotage central sera mis en place pour veiller au maintien de cette cohérence et réduire les risques de dérives que des enjeux de toutes natures pourront générer. Seul le maintien de cette cohérence permettra de suivre le cap tracé en dépit de probables turbulences.

Un effort particulier d'information et de communication, adapté aux différents partenaires de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, sera prévu.

Sur la période, aussi bien le budget de fonctionnement du sous-secteur de l'enseignement supérieur que les investissements à réaliser devrait subir une augmentation.

Le financement de ces dépenses sera assuré par :

L'Etat : L'essentiel du budget de fonctionnement sera assuré par l'Etat. Grâce aux mesures proposées et notamment grâce à une implication plus importante du secteur privé dans les activités de formation et de prestations sociales, la part de l'enseignement supérieur dans le budget de l'Education sera relativement stable sur la période.

En ce qui concerne la recherche, l'Etat accroîtra son effort de financement et les équipes de recherche seront encouragées et formées à concourir sur les appels d'offre internationaux en matière de recherche, comme certaines le font déjà avec succès.

L'élaboration des plans stratégiques sectoriels permettra de dégager l'incidence financière relative au fonctionnement et aux investissements à réaliser.

Le secteur productif et les programmes nationaux de développement constitueront aussi des sources de financement sur la base de contrat de recherche.

Les **partenaires** techniques et financiers : Ils seront sollicités notamment pour accompagner la mise en œuvre des réformes proposées

Pour la mise en œuvre de la politique de l'ESR, un dispositif organisationnel approprié sera mis en place pour conduire les différentes réformes à initier.

VI. SUIVI- EVALUATION

Pour les besoins de suivi-évaluation, des « équipes projets » chargées plus spécifiquement, de traiter les thèmes prioritaires seront mises en place. Chaque « équipe projet » sera dirigée par un responsable désigné à cet effet. Un cahier des charges et un calendrier de mise en œuvre des différentes activités seront élaborés et des séances de coordination régulières (au moins hebdomadaires dans la phase de lancement) permettront de suivre la mise en œuvre et de procéder aux réajustements nécessaires.

ANNEXE 5

Appui au pilotage du PISE III, stratégie mise en œuvre pour fournir des annuaires de qualité à temps au cours de l'année N, Processus de Planification éducative scolaires, la carte scolaire

POINT 1 : Appui au pilotage du PISE III

- Le Cadre partenarial

Les PTF et les ministères en charge du secteur de l'Éducation tiennent des réunions mensuelles organisées pour assurer le suivi des progrès accomplis dans l'exécution de PISE III. Ces réunions sont coprésidées par le Chef de File des PTF et le Secrétaire général du MEALN (coordinateur pour la partie malienne). Le Chef de File est désigné par le collège des PTF pour une période de un an renouvelable une fois. Deux commissions thématiques seront créées — la Commission thématique Gestion et la Commission thématique qualité — comprenant chacun des représentants des PTF et des cadres des départements ministériels. Des missions conjointes de supervision du programme sont organisées deux fois par an, et tous les PTF utilisent les mêmes documents et les mêmes indicateurs de performance.

- Les organes de gestion

Les organes de pilotage prévus dans le PRODEC ayant montré leur limite, il est prévu maintenant d'aider à rendre fonctionnel, au profit de l'éducation, les organes de concertation et de planification de développement au niveau commune, cercle et région. Le secteur de l'éducation, à l'instar du secteur du développement rural, va également s'efforcer à trouver une place prépondérante, auprès des autres secteurs, dans l'animation de ces organes.

- Le Comité de Pilotage

La responsabilité première quant aux directives générales relatives à la portée et à l'orientation du PISE III incombe au Comité de pilotage qui comprend de façon paritaire les hauts cadres des trois départements en charge du secteur de l'Éducation (dont ceux du ministère de l'Emploi et de la formation professionnelle). Il est présidé par le Secrétaire général du ministère de l'Éducation de l'alphabétisation et des langues nationales. Le rôle du comité de pilotage est redéfini. Le comité est chargé de superviser la mise en œuvre des activités du programme, de valider les outils de planification, d'approuver les rapports d'évaluation et de proposer les mesures correctives. La redéfinition du rôle du Comité de pilotage sera accompagnée par l'élaboration d'outils de gestion, d'un tableau de bord des travaux du comité, et d'un tableau de suivi de ses tâches. De même, un secrétariat technique permanent (STP) rattaché au Secrétariat Général du MEALN est mis en place. Il est doté de cadres nationaux, appuyés par une assistance technique. Il est chargé du suivi et de la mémoire des activités du programme, en lien avec les structures nationales qu'il renforce. Il informera en temps réel le Secrétariat Général de l'avancement du programme et des relances nécessaires en cas de retard dans les activités.

- La coordination du Programme

L'unité de suivi et d'évaluation au sein de la Cellule de la planification et des statistiques du ministère de l'Éducation nationale est responsable du suivi et de l'évaluation du PISE III avec les directions techniques et les services déconcentrés du ministère de l'Éducation que sont les académies d'enseignement (AE) au niveau régional et les Centres d'animation pédagogique (CAP) au niveau local. A cet titre, il est chargé d'établir les rapports d'avancement et les soumettre aux PTF au Comité de pilotage, d'assurer que les rapports d'audits sont établis et que les recommandations sont exécutées.

- La production de l'information statistique

L'unité statistique de la CPS est responsable avec les directions techniques et les services déconcentrés du ministère de l'Éducation que sont les académies d'enseignement (AE) au niveau régional et les Centres d'animation pédagogique (CAP) au niveau local, de gérer les banques de données statistiques et mettre en place le Système intégré d'information pour la gestion de l'éducation. A ce titre, il est chargé d'établir la collecte des données, de la production et de la diffusion des annuaires statistiques.

- Les directions techniques du ministère de l'Éducation nationale pour chaque niveau d'enseignement sont responsables de la mise en œuvre de leurs composantes respectives.
- Les académies d'enseignement et les centres d'animation pédagogiques sont chargés de la mise en œuvre des activités au niveau régional, notamment la formation des enseignants en liaison avec les instituts de formation des maîtres.
- Les comités de gestion scolaire sont chargés de la gestion des ressources mises à disposition par appui direct à l'amélioration des rendements scolaires.
- L'Agence nationale d'investissement des collectivités territoriales (ANICT) est responsable de la gestion financière et de la fonction fiduciaire de la composante consacrée à la construction des écoles, tandis que les municipalités sont chargées de la construction des écoles au niveau de l'enseignement premier cycle de l'enseignement fondamental.
- Le Fonds d'appui à la formation professionnelle et à l'apprentissage (FAFPA) est chargé, en tant qu'agent d'exécution de la mise en œuvre des programmes d'apprentissage.

Les activités suivantes sont envisagées :

- Le renforcement du Comité de pilotage, du secrétariat technique permanent du PISE, et des commissions thématiques ;
- le renforcement des organes de concertation sur le PISE à tous les niveaux ;
- le renforcement des capacités de communication du département ;
- l'amélioration de la prise de décision sur la base de l'exploitation des annuaires statistiques, des rapports de missions conjointes de suivi et d'évaluation, des rapports d'études ;
- La mise en place des outils d'aide à la prise de décision (tableaux de bord, outils de requête pour l'analyse multidimensionnel pour tous les ordres d'enseignement.)

POINT 2 : stratégie mise en œuvre pour fournir des annuaires de qualité à temps au cours de l'année N

La fourniture à temps de données statistiques fiables et exhaustives sur le secteur de l'éducation, est une condition nécessaire pour un suivi proactif des indicateurs en général et du PISE en particulier.

La production des statistiques scolaires est confrontée à des problèmes de délai dans la collecte et la production de l'annuaire, de la dépendance vis-à-vis de l'Institut des Statistiques de l'UNESCO (Dakar), à la qualité des données et au non prise en compte de tous les ordres d'enseignement.

La couverture au niveau de l'enseignement fondamental est relativement correcte. Il reste à l'étendre à l'éducation préscolaire et à l'éducation non formelle dans un premier temps.

Comme activité préalable, la CPS a déjà à sa disposition un expert en informatique de gestion en appui au Système d'Information et de Statistique (SIS)

Pour arriver à produire les annuaires statistiques y compris pour 2010/2011 de qualité au plus tard au mois de juin 2011, tout en maintenant l'option de décentralisation maximale des opérations, la CPS s'est déjà dotée d'un expert en informatique de gestion en appui au Système d'Information et de Statistique (SIS) et d'une stratégie d'amélioration du processus et des délais de production. Les résultats intermédiaires de cette stratégie sont :

- raccourcir le délai de collecte et de traitement des données statistiques ;
- augmenter l'assiette de collecte particulièrement pour le préscolaire et le non formel ;
- améliorer la qualité et la disponibilité des productions statistiques.

Pour chacun de ces résultats intermédiaires la démarche proposée est décrite ci-dessous.

A. RESULTAT 1 : Raccourcir le délai de collecte et de traitement des données statistiques

A presque tous les niveaux de la chaîne de collecte et de traitement des données il est possible de raccourcir les délais. Il n'y a que l'étape de récupération des données qui reste incompressible tant que l'interconnexion des structures déconcentrées avec le niveau central n'est finalisée par l'AGETIC.

Activités à mener

- Réduire des délais de remplissage de deux mois à 10 jours ;
- Réduire les délais de saisie de 2 mois à 1 mois ;
- Réduire les délais de traitements et de production des annuaires.

Modalités de mise en œuvre

- Organiser une semaine de remplissage du questionnaire à travers le territoire national pendant les congés du premier trimestre ;
- Procéder à la saisie aux niveaux des services déconcentrés par les agents des Centres d'Animation Pédagogique (CAP), éventuellement au niveau des Académies d'Enseignement (AE) ;
- Mettre en œuvre en interne, avec l'expert en place, des outils simples et performants d'édition des annuaires permettant ainsi de réduire la dépendance des informaticiens de la CPS vis-à-vis de l'Institut des Statistiques de l'UNESCO (ISU).

B. RESULTAT 2 : Augmenter l'assiette de collecte particulièrement pour le préscolaire et le non formel

Activités à mener

- Organiser, en relation avec l'UNICEF, une campagne d'identification des structures de formations alternatives, privées, communales et communautaires auprès des collectivités locales ;
- Procéder à la collecte des données.

Modalités de mise en œuvre

- Elaborer un questionnaire simplifié, sous forme de tableau, avec les éléments essentiels (identification, effectif, date de création, ...)
- Collecter de l'information auprès des collectivités locales.

C. RESULTAT 3 : Améliorer la qualité et la disponibilité des productions statistiques

Activités à mener

- Utiliser les Cubes OLAP pour produire des annuaires synthétiques en plus de l'annuaire actuel ;
- Mettre en place un infocentre interactif au niveau de la CPS et accessible à l'ensemble des agents.

Modalités de mise en œuvre

- Elaborer des cubes OLAP sur 8 ans et former les acteurs (activités en cours)
- Installer le serveur et faire la formation-action des agents de la CPS à l'élaboration d'état des Reporting Services avec SQL Serveur 2008.

POINT 3 : Processus de Planification éducative

- La planification du secteur est basée sur l'exploitation de l'annuaire statistique et les valeurs d'indicateurs de performance. Le processus de planification du secteur est conforme à celui de l'élaboration du budget programme. Le plan triennal est élaboré. Il intègre pour chaque tranche annuelle, le budget total du secteur, du niveau central au niveau décentralisé. L'exécution du plan triennal se fait de façon glissante et par tranche annuelle.
- Le tableau ci-dessous présente les principales étapes de la planification, les documents de référence (supports), les outils, les responsables, les fréquences et les périodes.

Etapes de Planification	Documents de référence	Outils de gestion	Responsable	Fréquence	Période
Planification Stratégique					
Consultation et Elaboration des documents de politique et de cadrage	1. CBMT ; 2. Lettre circulaire du ministre de l'éducation 3. Budget d'Etat pour l'Education ; 4. Document d'appui des agences d'exécutions ; 5. Cadrage des partenaires	1. CDMT ; 2. Modèle de simulation ; 3. Objectifs du PRODEC ; 4. Budget programme ; 5. Plan d'Action Triennal ; 6. Clé de répartition pour l'ABS ;	Cabinet, CPS, CADDE et Services Centraux	Triennale	Trois ans
Planification Décentralisée					
Evaluation des besoins et Elaboration des plans d'action	1. CDMT régionalisé; 2. Budget programme ; 3. Plan d'Action Triennal ; 4. Clé de répartition pour l'ABS ;	Plans d'action	Commune, Cercle, Assemblée régionale, CAP, AE et Services centraux.	Annuelle	Mars et Avril (N-1)
Consolidation des plans d'action	1. CDMT régionalisé; 2. Budget programme ; 3. Plan d'Action Triennal ; 4. Clé de répartition pour l'ABS ;	Plans d'action	CPS et CADDE	Annuelle	Mai (N-1)
Mise en œuvre des plans d'action	Plans d'action	Plans de travail	Commune, Cercle, Assemblée régionale, CAP, AE et Services centraux.	Annuelle	Janvier (N+1)
Suivi des plans d'action		1. Tableau de bord de suivi des plans d'actions 2. Rapports techniques et			

	Plans d'action	financiers semestriels et annuels 3. Aide-mémoire des missions conjointes de suivi.	CAP, AE, CPS, CADDE et DAF	Trimestriel et Semestre	Juin et Décembre
--	----------------	--	-------------------------------	-------------------------	------------------

POINT 4 : la carte scolaire

La responsabilité de la carte scolaire au Mali, relève :

- ❖ Pour l'enseignement fondamental,
 - des communes pour les écoles du premier cycle,
 - des cercles pour les écoles du deuxième cycle.
- ❖ Pour le secondaire,
 - des régions.

Les structures déconcentrées de l'éducation (Académie d'Enseignement et Centres d'Animation Pédagogique) ont un rôle d'appui conseil auprès de ces collectivités territoriales, les CAP pour le fondamental, les AE pour le secondaire.

Les services techniques appuient les collectivités dans l'exercice de cette responsabilité :

- pour qu'elles soient capables objectivement d'identifier les disparités d'accès à l'éducation ;
- pour les aider à réduire ces disparités entre zones de peuplement (villages, communes) ;
- pour qu'elles effectuent des projections de population scolarisable leur permettant de déterminer les besoins en salles de classe, maîtres, équipements... ;
- pour qu'elles déterminent des critères objectifs d'interventions prioritaires acceptés par tous les acteurs concernés ;
- pour qu'elles apprennent à anticiper : (i) la planification à moyen terme du réseau d'écoles, (ii) l'organisation de chaque rentrée scolaire ;
- pour une utilisation optimale des ressources.

Ces appuis sont donnés en cascade de la façon suivante :

- le niveau central (CPS avec l'accompagnement de la CADDE) assure la formation des formateurs des AE et des CAP ;

- les AE appuient les Collectivités du niveau régional (équipe de planification de l'Assemblée régionale) et cercle (Commission éducative du conseil de cercle) ;
- les CAP appuient les Collectivités du niveau communal (commissions éducatives des mairies). Chaque conseiller chargé de la micro-planification appuie un groupe de communes et plusieurs conseillers pédagogiques d'un CAP sont responsabilisés par rapport à la micro planification ;
- les formations à la carte scolaire se font graduellement suivant les ordres d'enseignement.

Le renforcement des capacités des CAP et des AE pour donner cet appui a commencé depuis 2005 et il se poursuit encore. Les agents des CAP, AE et des représentants des CT concernées, ont déjà reçus des formations pour le 1^{er} et 2^{ème} cycle et Sept ateliers de formation-action au remplissage de documents de carte scolaire « dits provisoires » de l'Education de Base pour 70 communes (un par CAP) et 15 cercles (un par AE) avec les CAP et les AE. Des réunions bilans ont permis la finalisation desdits documents puis leurs diffusions. A partir de 2010, l'informatisation a débuté pour le premier cycle dans les mêmes 70 communes.

Les activités prévues sont :

- l'Informatisation de la carte scolaire du 2ème cycle de l'enseignement fondamental,
- le développement informatique d'un module de priorisation des besoins,
- la Généralisation de la carte scolaire du 1er cycle,
- Généralisation les travaux de géo référencement à l'ensemble des CAP et intégrer les résultats dans la phase opérationnelle de mise en œuvre des cartes scolaires.
- Listing des normes à utiliser au niveau national ou régional pour l'estimation des besoins (taille d'école, rapport élèves/salle de classe, rapport élèves/maître, etc) ;
- Définition des objectifs régionalisés (AE et CAP) d'accès à l'éducation ;
- Lancement d'une enquête complémentaire détaillée sur l'origine des élèves de 2ème cycle et du secondaire (lieu de résidence des parents et établissements d'enseignement fondamental d'origine des élèves) ;
- Développement d'une application ACCES de production des indicateurs de diagnostic, de calcul des projections d'effectifs, et d'estimation des besoins à partir des bases de données du fondamental.